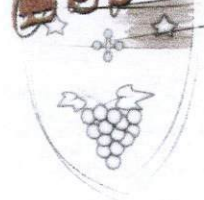


ÉCOLES de Vetroz



**CONCOURS DE PROJETS POUR
L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT EXISTANT
ET LA CONSTRUCTION D'UNE SECONDE SALLE DE
GYMNASTIQUE
AU CENTRE SCOLAIRE DES PLANTYS / VETROZ**

**RAPPORT DU JURY
MAI 2011**

Mandant / maître de l'ouvrage / organisateur

Le présent concours de projets est organisé par l'Administration communale de Vétroz mandataire et maître de l'ouvrage, en collaboration avec le service cantonal des bâtiments et le service de l'enseignement.

Situation actuelle et intentions du maître de l'ouvrage

Le centre des Plantys scolarise les élèves du degré primaire de la commune de Vétroz. Il compte actuellement environ 200 élèves répartis dans les différentes classes.

Le bâtiment scolaire actuel a été construit en 1968. En 1973 il a été réhabilité ainsi qu'agrandi. La même année la salle de gymnastique a été construite. En 2009, le bâtiment scolaire a fait l'objet de réhabilitations.

L'unique salle de sport ne permet pas de satisfaire aux exigences légales en matière d'éducation physique.

Les écoles enfantines et primaires de la commune de Vétroz sont également à l'étroit.

Les effectifs scolaires ont crû régulièrement durant ces deux dernières décennies. La proximité d'une zone commerciale et l'attractivité de la région des «Coteaux du Soleil» en sont l'une des causes. Les prévisions pour les années futures restent difficiles à évaluer de manière fiable : le fléchissement annoncé (baisse des naissances) sera certainement compensé par l'accroissement de la population dans les zones de construction.

Objectif du concours

L'objectif du concours est de trouver le meilleur projet pour:

- donner une nouvelle entrée au site,
- agrandir le bâtiment scolaire en créant 5 nouvelles salles de classes,
- dédoubler la salle de gymnastique avec ses annexes,
- créer un hall de réception,
- réorganiser les aménagements extérieurs.

Vu l'âge du bâtiment, la réhabilitation des salles de classe existantes s'avère également nécessaire. Elle ne fait cependant pas l'objet du présent concours.

Genre de concours et procédure

Il s'agit d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa 5, d'une **procédure ouverte** selon l'article 9 de la "Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'Accord intercantonal sur les marchés publics" du 8 mai 2003 et d'un concours de projet et d'une procédure ouverte selon les articles 3.3 et 6.1 du Règlement SIA 142, édition 2009.

Conditions du concours

La participation au concours implique pour l'organisateur, le jury et les concurrents, l'acceptation des clauses du présent règlement-programme, des réponses aux questions, ainsi que des dispositions du règlement SIA 142 édition 2009, de l'accord inter-cantonal sur les marchés publics (AIMP), de la loi cantonale et de l'ordonnance sur les marchés publics (LcMP + OMP).

Le droit d'auteur sur les projets reste propriété des participants. Les documents relatifs aux propositions primées et mentionnées deviennent propriété du maître de l'ouvrage.

Le règlement SIA 142 fait foi pour tous les points non réglés par le présent règlement-programme. Les concurrents qui rendent un projet s'engagent à respecter les lois et règlements susmentionnés.

Les variantes ne sont pas admises.

Les décisions du jury peuvent faire l'objet d'un recours dans les 10 jours dès leur notification auprès de la Cour de droit public du Tribunal cantonal à Sion. Ledit recours sera présenté en trois exemplaires sur papier timbré et comprendra un exposé concis des motifs et des conclusions, la signature du recourant ou de son mandataire.

Participants

Le concours est ouvert aux architectes inscrits sur la liste permanente d'un canton, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais, fixées par le service social de protection des travailleurs.

25 bureaux se sont inscrits et 16 projets ont été envoyés au service cantonal des bâtiments dans les délais.

Jury

Le jury est composé des personnes suivantes :

Président :		
Olivier Galletti	architecte cantonal	SBMA
Membres :		
Stéphane Germanier	Président de Commune	Vétroz
Véronique Papilloud	Conseillère communale (Présidente de la Commission Scolaire)	Vétroz
Michel Huser	Vice-président de Commune	Vétroz
Jacqueline Pittet	architecte EPFL FAS SIA	Lausanne
Antonio Gallina	architecte FAS SIA	Neuchâtel
Olivier Cheseaux	architecte	Grimisuat
Suppléants :		
Marie-Thérèse Dessimoz	Directrice des écoles	Vétroz
Michel Chèvre	Responsable technique	Vétroz
Laurent Mayoraz	Architecte	SBMA.
Freddy Praz	Conseiller communal (Président de la Commission des Constructions)	Vétroz
Expert :		
Michel Beytrison	Service de l'Enseignement	DECS

Réponses aux questions

Aucune question n'a été adressée au jury par les concurrents.

Examen préalable

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le SBMA et le responsable du service technique de la commune de Vétroz. Il a porté sur les points suivants:

1. délais de rendu
2. respect du périmètre
3. respect des prescriptions officielles
4. programme des locaux

Point 1

Tous les projets reçus ont été envoyés pour le vendredi 1 avril 2011, soit dans les délais avec tous les documents demandés.

Point 2

Tous les projets respectent le périmètre mis à disposition.

Point 3

Dans l'ensemble les projets respectent les prescriptions officielles, dans leurs lignes générales. A l'exception du projet N° 10 "LES TRIPLES" qui ne respecte pas la distance à la limite à l'angle Est.

Point 4

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications mineurs au programme des locaux. Elles sont signalées dans l'analyse technique de chacun des projets.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

Point 5

Les calculs du cube SIA, des surfaces de façade, des surfaces brutes de plancher et de toitures, demandés ont été vérifiés pour les projets restants à l'issue du deuxième tour.

Jugement

Le jury s'est réuni le mercredi 13 et jeudi 14 avril 2011 à la salle des combles du bureau communal de Vétroz.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable, le jury, conformément à l'article 19.1 alinéa B de la norme SIA 142, décide, d'exclure de la répartition des prix, le projet qui ne respecte pas la distance à la limite, soit :

- N° 10 LES TRIPLES

Analyse du site

Après une nouvelle visite du site, le jury relève la qualité d'ensemble que forme le bâtiment des classes, la salle de sport et l'aile des vestiaires en lien avec les aménagements extérieurs à proximité du complexe scolaire. Aujourd'hui le complexe scolaire tourne le dos à la route cantonale, la nouvelle construction devra construire le lien entre l'école et celle-ci.

La volonté du MO d'étendre la salle de sport impose une contrainte complexe, un avis d'expert (ingénieur civil) a été demandé durant le jugement de manière à bien comprendre les implications des différents concepts proposés.

Réflexion sur l'ensemble des projets

Le jury relève que les 16 projets proposés sont de qualité, et apportent tous, à des degrés divers, une contribution au problème posé.

Critères de jugement

Les critères de jugement ci-après ne sont pas énumérés selon leur ordre d'importance. Les concurrents et le jury peuvent les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis :

Concept général

Occupation rationnelle du terrain.
Cohérence du concept.
Situation, volumétrie, espaces extérieurs.
Contexte architectural et fonctionnel du complexe.
Prise en compte du territoire, apport urbanistique pour le quartier.
Rapport aux bâtiments existants.
Accès (personnes et véhicules).
Développement durable : la qualité d'un lieu et du patrimoine existant sont également des ressources limitées.

Fonctionnalité

Système distributif, structurel et fonctionnel.
Organisation correcte des différentes fonctions.
Circulations intérieures adaptées aux besoins des utilisateurs, simples et rationnelles.
Développement durable : proposition typologique permettant une flexibilité au plan.

Qualités architecturales

Traduction du thème en adéquation avec l'expression architecturale.
Qualités des espaces (intérieurs et extérieurs).
Qualités du système constructif choisi.
Développement durable : utilisation de ressources locales.

Economie

Du projet.
De terrain.
Respect des surfaces données dans le programme des locaux.
Rationalité de l'exploitation.
Système constructif simple.
Compatibilité du projet avec le concept Minergie.

Analyse de détail des projets

1^{er} Tour

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale, dans leur relation au site et aux bâtiments existants, mais aussi dans leur organisation architecturale.
Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis :

Les 8 projets suivants ont été éliminés :

N° 5	JOYN
N° 7	CHEVAL
N° 8	FUSION
N° 9	TROIS ABEILLES
N° 12	ELISA
N° 13	ENVELOPPE
N° 14	TROIS BULLES THERMIQUES
N° 16	5 M + 1 C

A l'issue de ce premier tour, le jury s'est rendu sur le site.

2^{ème} Tour

Pour le deuxième tour, le jury a analysé les projets avec les critères définis à l'article 6 du règlement et programme dans leur globalité. Il a analysé en particulier le rapport du nouveau bâtiment au site, aux bâtiments existants ainsi que la qualité des espaces extérieurs et intérieurs et le fonctionnement général du projet.

Les 4 projets suivants ont été éliminés :

- N° 1 PELIKAN
- N° 3 DANS LES BRAS D'EMILIE
- N° 6 TCHÔ
- N° 10 LES TRIPLES

A l'issue de ce deuxième tour, le jury effectue un tour de contrôle et confirme ces décisions antérieures.

Classement et attribution des prix

Le jury décide de classer les 4 projets restants et de leurs attribuer les prix de la manière suivante :

1 ^{er} prix	projet n° 11	SPACE JAM	Fr.	22'000.-
2 ^{ème} prix	projet n° 2	METAMORPHOSE	Fr.	20'000.-
3 ^{ème} prix	projet n° 15	PLAYGROUND	Fr.	10'000.-
4 ^{ème} prix	projet n° 4	FIDDLER ON THE ROOF	Fr.	8'000.-

Recommandation et conclusion du jury

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponses au problème posé. La qualité et la diversité des propositions présentées ont mis en évidence les difficultés d'une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme.

Le jury à une forte majorité propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet N° 11 SPACE JAM, la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Ce projet, par son attitude face au site, sa relation au bâti existant et sa mise en forme du programme, répond globalement aux objectifs et aux exigences formulés par le maître d'ouvrage.

Le mandat attribué au lauréat correspond au minimum au 60.5% du total selon l'article 7.9 du règlement SIA 102 (édition 2003).

Le jury remercie l'ensemble des concurrents de leur contribution à résoudre ce problème.

Approbation du programme

Après lecture et contrôle du présent rapport, le jury l'adopte à l'unanimité et y appose sa signature.

Exposition

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu le jeudi 12 mai 2011 à 17h30 à la salle des combles du bâtiment de l'administration communale de Vétroz.

Les projets seront exposés du jeudi 12 mai au vendredi 20 mai durant les heures d'ouverture des bureaux communaux.

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury recommande le
projet n° 11 Spore yvon
pour la poursuite de l'étude en vue de sa réalisation.

Vétroz, le 14 avril 2011

Olivier Galletti

Stéphane Germanier

Véronique Papilloud

Michel Huser

Jacqueline Pittet

Antonio Gallina

Olivier Cheseaux

Marie-Thérèse Dessimoz

Michel Chèvre

Laurent Mayoraz

Freddy Praz

Michel Beytrison

Auteur Rudaz & Rudaz Architectes - 1950 SION

Collaborateurs Rudaz Jean-Christophe, Rudaz Renaud, Rudaz Jérôme, Rudaz Thierry

La réflexion de l'auteur s'appuie sur l'analyse générale du lieu et des qualités spécifiques du bâtiment existant. La position du nouveau bâtiment confirme la structuration du site en deux espaces, au nord en lien avec la route Cantonale l'espace d'entrée public aux salles de sport et le parking, et au sud les espaces réservés principalement aux activités scolaires.

L'auteur propose de construire la nouvelle salle de sport à l'ouest de la salle actuelle et réutilise le volume de la salle de sport existante pour accueillir les nouveaux locaux demandés, soit au rez-de-chaussée, l'entrée avec le hall en lien avec les gradins et les vestiaires demandés et à l'étage les nouvelles salles de classes. La nouvelle salle de sport est largement éclairée par des hauts jours sur trois façades.

De manière générale le projet s'appuie sur le caractère du bâtiment existant et propose une extension poursuivant organiquement la composition de l'ensemble. Une attention similaire est portée à la qualité des aménagements extérieurs, en particuliers à l'ouest du bâtiment existant.

Comme pour les aménagements extérieurs l'organisation générale est appréciée au niveau conceptuel par contre le développement n'est pas complètement abouti tant au niveau du traitement de l'espace d'entrée et de parking, que pour le traitement du hall d'entrée et du système distributif vertical.

Le concept de réaffectation de la salle de gymnastique ainsi qu'une volumétrie et un développement des façades inférieurs à la moyenne des projets déposés laissent entrevoir un coût de construction en dessous de la moyenne des projets rendus.

ESPACE JUDO

ARRANGÉS DE HAUTEUR POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DE SPORT ET LA DÉLIMITATION DES ESPACES DE DÉVELOPPEMENT DE SAUF EN DÉPENDANCE DE LA PLANTATION DES ARBRES

PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT
L'arrangement de hauteur des espaces de développement de la salle de sport est déterminé par la plantation des arbres et la délimitation des espaces de développement de sauf en dépendance de la plantation des arbres.

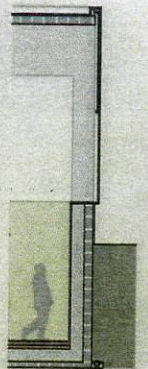
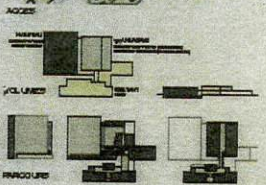
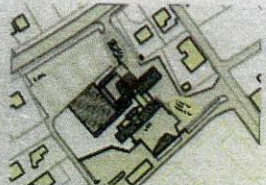
PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT
L'arrangement de hauteur des espaces de développement de la salle de sport est déterminé par la plantation des arbres et la délimitation des espaces de développement de sauf en dépendance de la plantation des arbres.

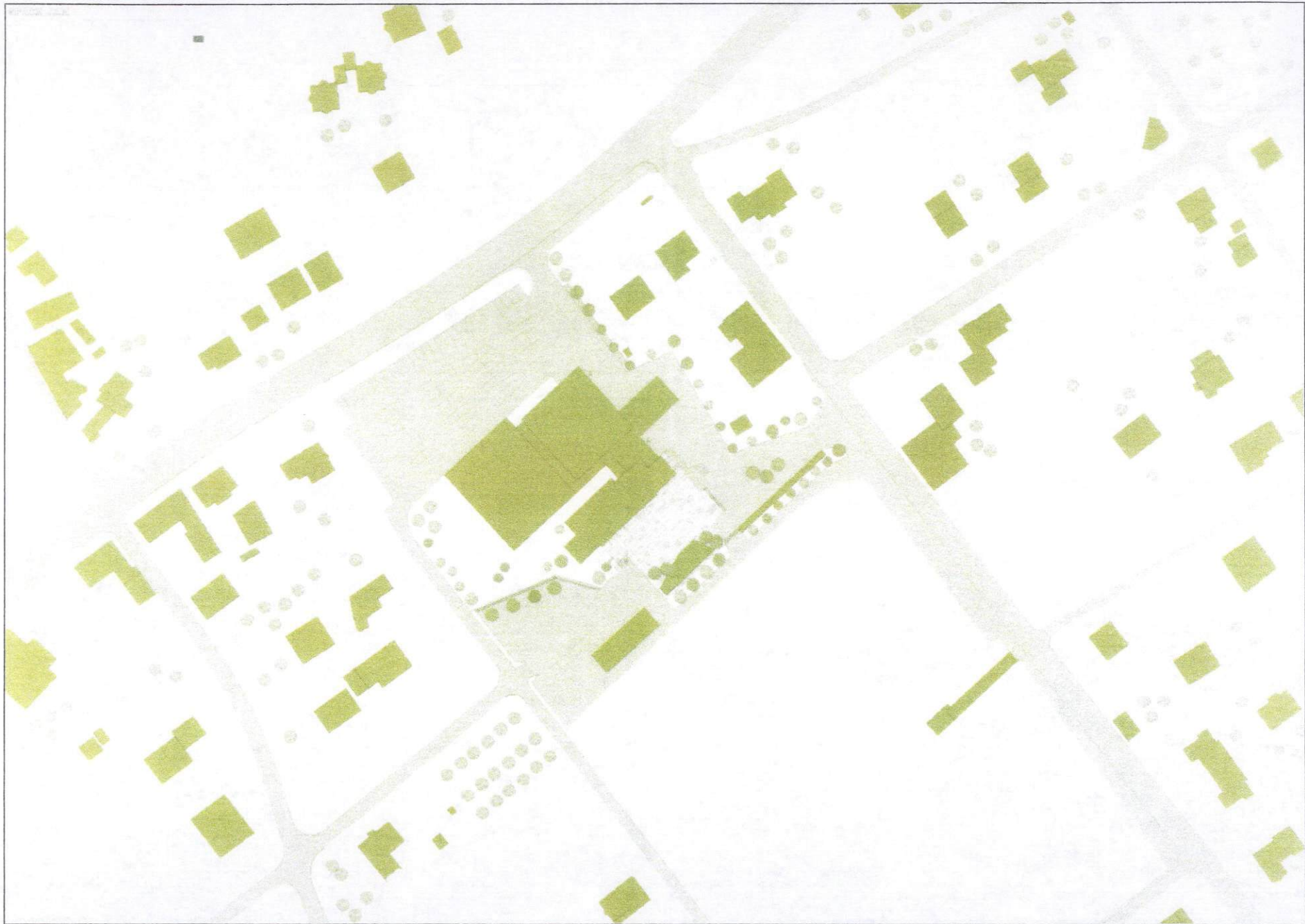
PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT
L'arrangement de hauteur des espaces de développement de la salle de sport est déterminé par la plantation des arbres et la délimitation des espaces de développement de sauf en dépendance de la plantation des arbres.

PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT
L'arrangement de hauteur des espaces de développement de la salle de sport est déterminé par la plantation des arbres et la délimitation des espaces de développement de sauf en dépendance de la plantation des arbres.

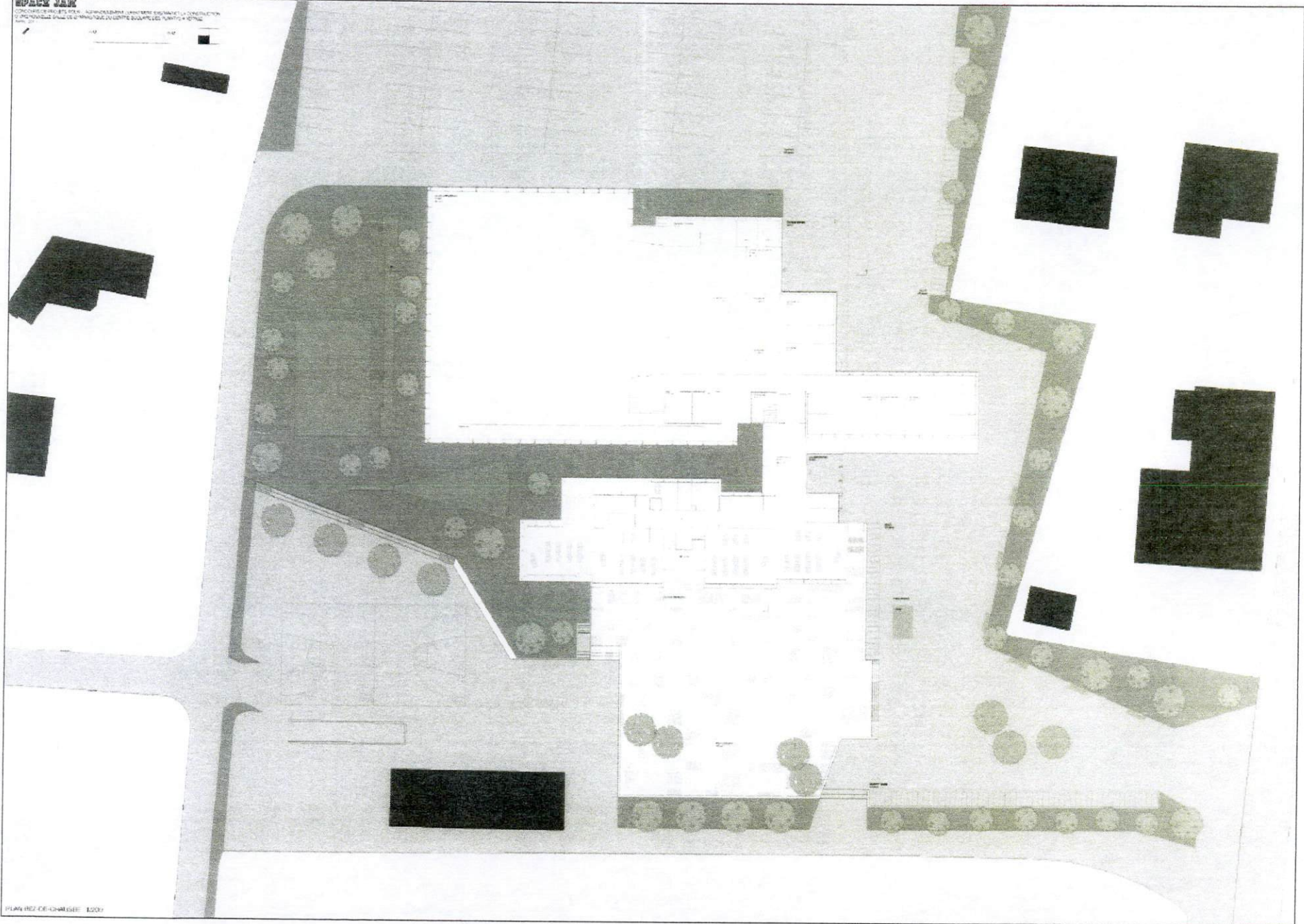
PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT
L'arrangement de hauteur des espaces de développement de la salle de sport est déterminé par la plantation des arbres et la délimitation des espaces de développement de sauf en dépendance de la plantation des arbres.

PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT
L'arrangement de hauteur des espaces de développement de la salle de sport est déterminé par la plantation des arbres et la délimitation des espaces de développement de sauf en dépendance de la plantation des arbres.





ESPACE JEUX
CONCEPTION DE PROJETS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN MILIEU URBAIN
ET PARTICIPATION DES USAGERS À LA CONSTRUCTION DE LA VILLE
L'ÉCOLE DE LA VILLE



SPACE JAM

ARCHITECTURE D'INTERIEUR ET D'EXTERIEUR
DES ESPACES PUBLICS ET PRIVÉS

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

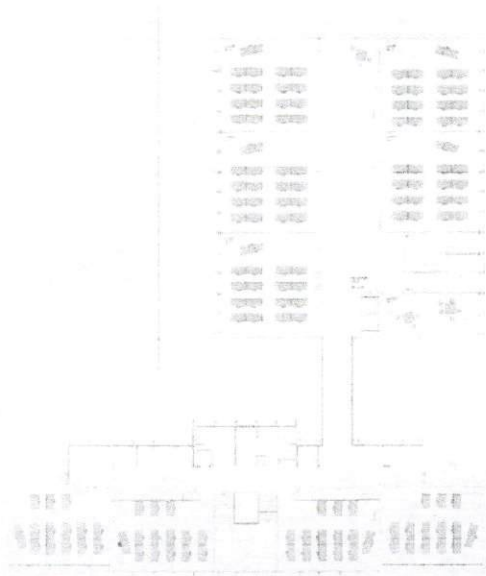
100

100

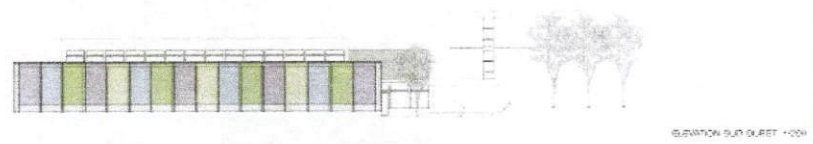
100

PLANSALLES DE SYMBOLE 1:200

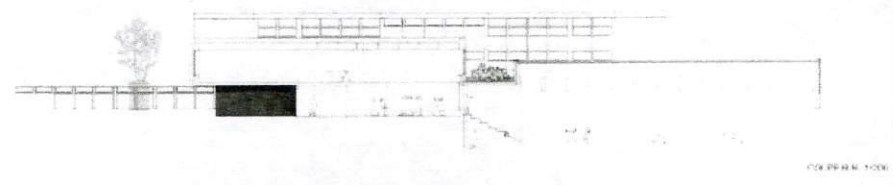
PLANSALLES DE CLASSE 1:200



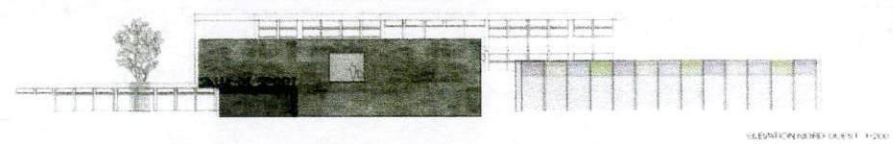
COUPE A-A 1:200



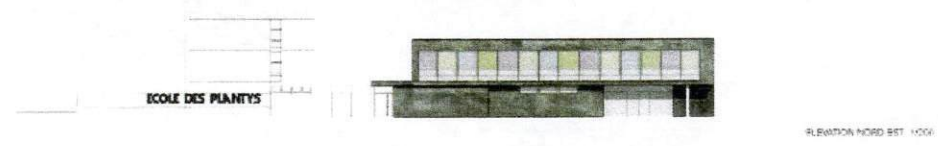
ELEVATION SUD OUEST 1:200



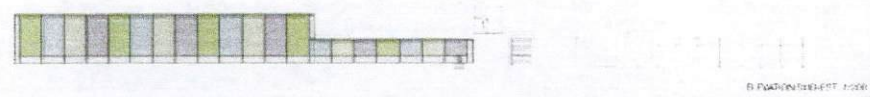
COUPE B-B 1:200



ELEVATION NORD OUEST 1:200



ELEVATION NORD EST 1:200



ELEVATION SUD EST 1:200

Auteur**Suter et Sauthier Architectes SA - 1950 SION**

Collaborateurs

Suter Christian, Sauthier Raphaël, Colliard Bastien,
Delalay Sylvie, Monod Lucie

Le projet "Métamorphose" prend en compte l'ensemble de la parcelle mise à disposition et implante une nouvelle salle de gymnastique dans l'angle nord-ouest en bordure de route cantonale. Les annexes de l'école, les vestiaires sont entièrement démolis. De par son implantation, ce projet crée 2 espaces extérieurs distincts, un au nord en relation avec la route cantonale, le deuxième au sud de la salle de gymnastique, devenant cour d'école. Les véhicules sont ainsi mis à l'extérieur du complexe scolaire et la nouvelle cour d'école ouest peut servir de parking lors de manifestations extra scolaires.

Ce concept d'implantation crée un ensemble cohérent et la pertinence de la position de la salle de gymnastique, est relevé par l'ensemble du jury.

L'ancienne salle de gymnastique est restructurée et réorganisée en salles de classe. Les auteurs proposent un réaménagement des espaces de services de l'école existante.

L'organisation de la salle de gymnastique avec son hall d'entrée, de réception, les gradins, permettent une utilisation aisée de ces espaces comme réfectoire pour l'UAPE ou hall lors de manifestations. Le choix d'une salle semi-enterrée crée un volume dont la hauteur est appréciée, tenant compte du voisinage, quartier type villas. L'impact sur le site de cette intervention en sera moindre. L'organisation générale de la salle de gymnastique, des vestiaires et des circulations sont de bonne qualité.

L'organisation de la partie salle de gymnastique existante, et réaffectation en salles de classe, n'est pas convaincante du point de vue typologique et orientation des salles de classe. La façade existante ouest, fortement vitrée, donne dans l'espace de circulation avec sa « batterie » de sanitaires. L'auteur propose une nouvelle façade est avec des petits percements dans les salles de classe. Cette manière de travailler ce nouveau volume n'est pas aussi pertinente que la finesse de l'implantation de la salle de

gymnastique. De plus, la démolition des annexes et la création d'une coursive débouchant dans l'axe de la cage d'escaliers existante du bâtiment scolaire crée une symétrie peu convaincante du bâtiment scolaire actuel. La suppression des WC, des locaux techniques dans le bâtiment scolaire n'est pas adéquate et leurs nouvelles positions dans le hall, vestiaires des salles de classe crée une pauvreté architecturale de l'ensemble.

Le traitement des aménagements extérieurs au sud de l'école ne convainc pas, l'état actuel pourrait tout aussi bien rester en place, sans nuire au concept de l'auteur.

La matérialisation des façades du nouveau bâtiment et des bâtiments existants par un bardage métallique et des éléments type Profilit n'est pas du tout à l'image de l'école actuelle, qui mériterait une attention particulière et respectueuse de ce patrimoine.

Ce projet paraît très pertinent du point de vue de son implantation et de l'organisation des espaces qui en découlent. Un manque de finesse, de respect du bâtiment scolaire ainsi que de ces annexes nuit fortement à toute la démarche du concept initial. Le jury regrette ce manque de finesse.

Ce projet se situe bien en-dessus de la moyenne des cubes de construction.



situation 1/500

métamorphose

concours d'architecture d'un centre scolaire des plaines à vélos



implantation et aménagement extérieur

un réaménagement du parcements est dans ce site précis un aspect d'organisation autour d'un même espace et d'articulation sans le plus en plus continu, éliminant au maximum l'...

avec l'opération prioritaire et l'absence de l'absence de l'absence

contours
 passer de l'ancien à un autre d'une zone d'habitat... présence d'un ensemble de bâtiments composés de deux bâtiments... à la volumétrie simple... une salle de gymnasique... les plus un passage couvert... partiellement... les volumes et le local à usage de... nouveau dans le développement de ce secteur

les bâtiments anciens ne dépendent plus des normes techniques et techniques

la situation des bâtiments est une plus ancienne en béton apparent

développement complet des espaces extérieurs



accès et circulation

salle de gymnastique unique
 montrer de l'ancien à un autre d'une zone d'habitat... présence d'un ensemble de bâtiments composés de deux bâtiments... à la volumétrie simple... une salle de gymnasique... les plus un passage couvert... partiellement... les volumes et le local à usage de... nouveau dans le développement de ce secteur

élévation des espaces de circulation vers deux... les salles de classes sont plus

nouvelle salle de gymnastique double
 réorganisation du site sur le plan de la place... pas de passer de l'ancien à un autre d'une zone d'habitat... présence d'un ensemble de bâtiments composés de deux bâtiments... à la volumétrie simple... une salle de gymnasique... les plus un passage couvert... partiellement... les volumes et le local à usage de... nouveau dans le développement de ce secteur

de l'ancien à un autre d'une zone d'habitat... présence d'un ensemble de bâtiments composés de deux bâtiments... à la volumétrie simple... une salle de gymnasique... les plus un passage couvert... partiellement... les volumes et le local à usage de... nouveau dans le développement de ce secteur

de l'ancien à un autre d'une zone d'habitat... présence d'un ensemble de bâtiments composés de deux bâtiments... à la volumétrie simple... une salle de gymnasique... les plus un passage couvert... partiellement... les volumes et le local à usage de... nouveau dans le développement de ce secteur

de l'ancien à un autre d'une zone d'habitat... présence d'un ensemble de bâtiments composés de deux bâtiments... à la volumétrie simple... une salle de gymnasique... les plus un passage couvert... partiellement... les volumes et le local à usage de... nouveau dans le développement de ce secteur

de l'ancien à un autre d'une zone d'habitat... présence d'un ensemble de bâtiments composés de deux bâtiments... à la volumétrie simple... une salle de gymnasique... les plus un passage couvert... partiellement... les volumes et le local à usage de... nouveau dans le développement de ce secteur

de l'ancien à un autre d'une zone d'habitat... présence d'un ensemble de bâtiments composés de deux bâtiments... à la volumétrie simple... une salle de gymnasique... les plus un passage couvert... partiellement... les volumes et le local à usage de... nouveau dans le développement de ce secteur



orientation des espaces principaux

école dédoublée
 école ne lasser pas pour le concours... la place d'origine de l'ancien à un autre d'une zone d'habitat... présence d'un ensemble de bâtiments composés de deux bâtiments... à la volumétrie simple... une salle de gymnasique... les plus un passage couvert... partiellement... les volumes et le local à usage de... nouveau dans le développement de ce secteur

réorganisation des volumes dans l'ancien... possibilité d'intégrer un espace pour le développement de tous les salles de classes... des passages à niveau... réorganisation dans l'ancien de toutes les parties de la salle d'après

espaces extérieurs
 réorganisation complète des espaces extérieurs et intérieurs

le site se présente en apparence avec les volumes anciens... les volumes occupent le reste de la place en l'absence de la route centrale

de l'ancien à un autre d'une zone d'habitat... présence d'un ensemble de bâtiments composés de deux bâtiments... à la volumétrie simple... une salle de gymnasique... les plus un passage couvert... partiellement... les volumes et le local à usage de... nouveau dans le développement de ce secteur

de l'ancien à un autre d'une zone d'habitat... présence d'un ensemble de bâtiments composés de deux bâtiments... à la volumétrie simple... une salle de gymnasique... les plus un passage couvert... partiellement... les volumes et le local à usage de... nouveau dans le développement de ce secteur

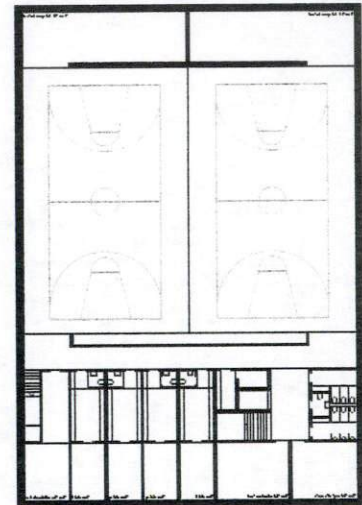
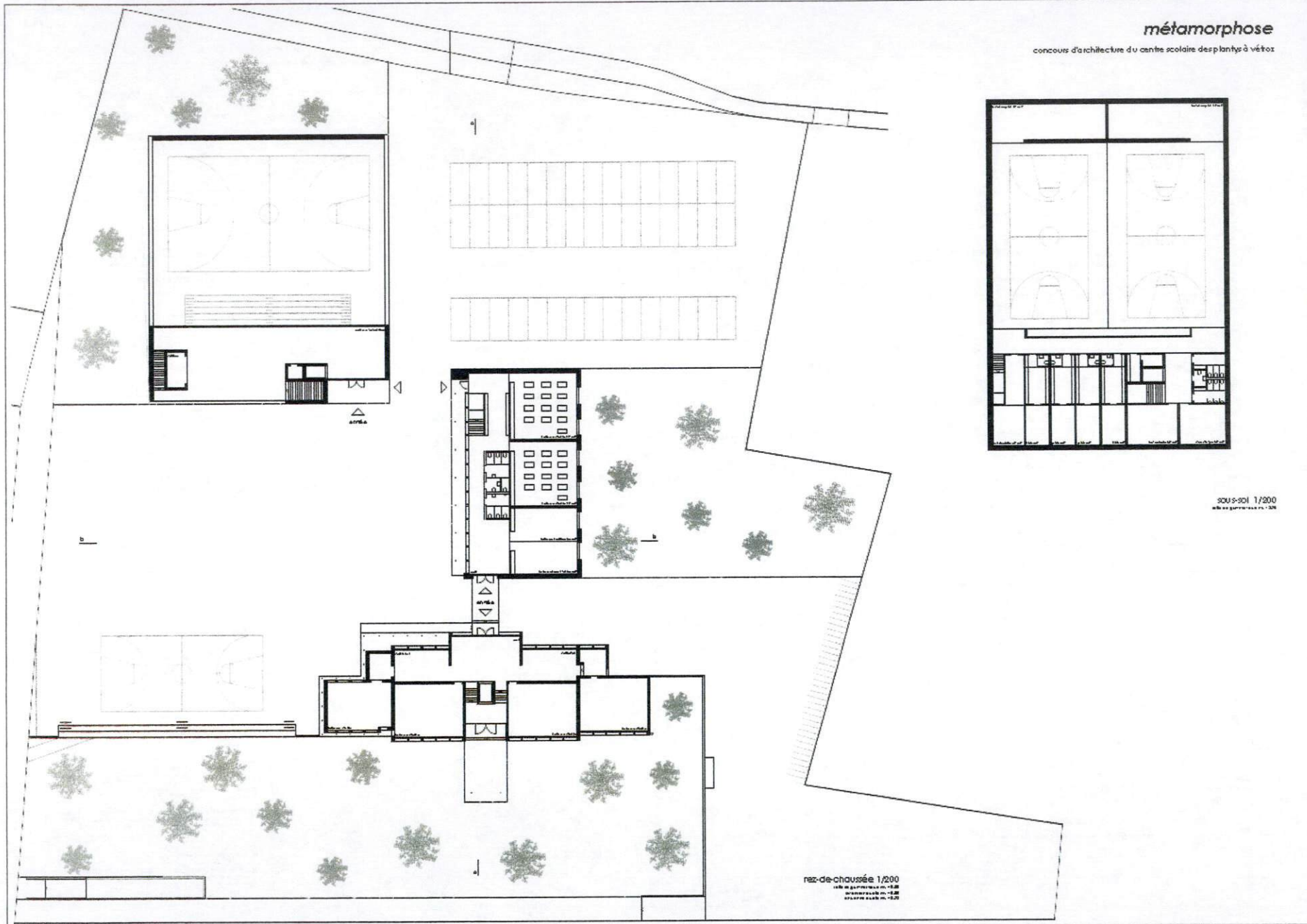
mobilité et sécurité
 le projet vise les bâtiments anciens... la nouvelle réorganisation des volumes... la place de la place à vélos... l'ancien à un autre d'une zone d'habitat... présence d'un ensemble de bâtiments composés de deux bâtiments... à la volumétrie simple... une salle de gymnasique... les plus un passage couvert... partiellement... les volumes et le local à usage de... nouveau dans le développement de ce secteur



orientation des espaces de circulation

métamorphose

concours d'architecture d'un centre scolaire des plantes à vétoz

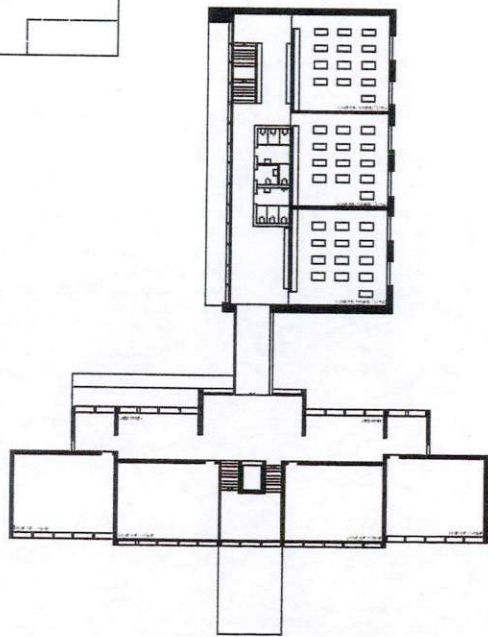
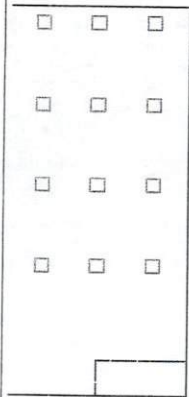


sous-sol 1/200
à la page 10

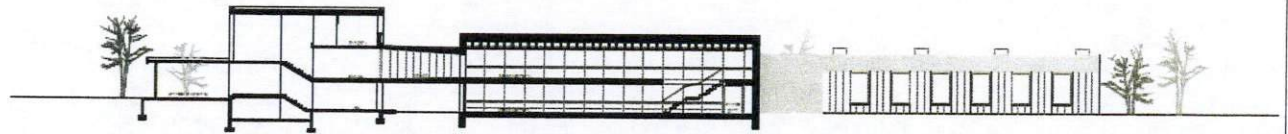
rez-de-chaussée 1/200
à la page 11
à la page 12
à la page 13

métamorphose

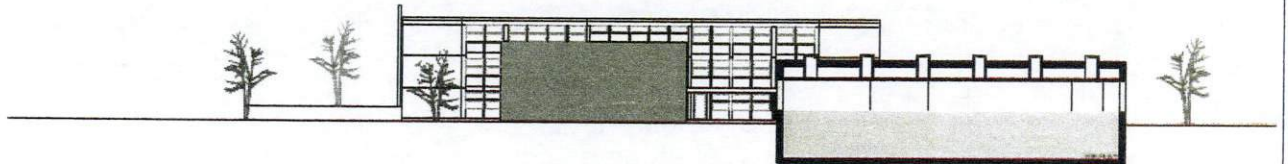
concours d'architecture du centre scolaire des plaines à villedieu



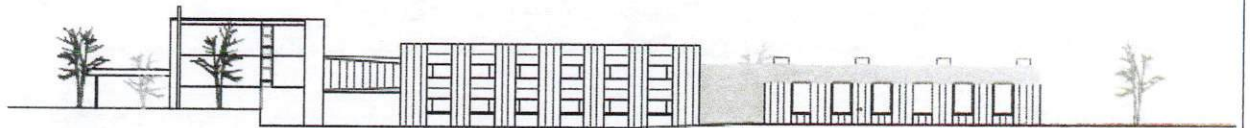
étage n°1 1/200



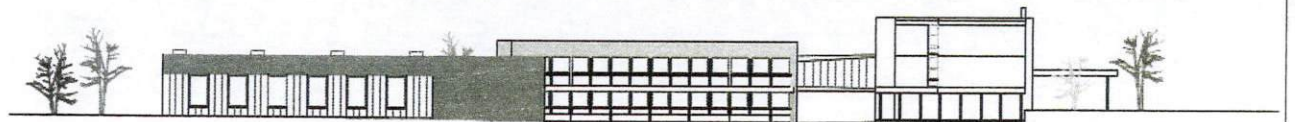
coupe longitudinale ad 1/200



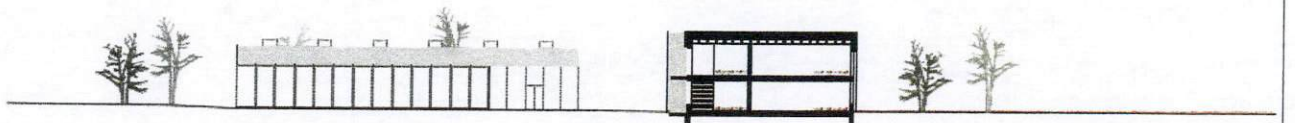
façade nord école 1/200



façade est 1/200



façade ouest 1/200



coupe transversale ad 1/200

Auteur Raphaël Hilan & AW architectes - 1004 LAUSANNE
Collaborateurs Hilan Raphaël, Noël Alexandre, van der Woude Wynd

Le projet "Playground" considère l'entier de la surface allant du terrain de foot à la route cantonale comme un grand terrain de jeux, pouvant servir de parking au gré des besoins. Cet aménagement ludique vise à donner une nouvelle identité à l'ensemble du complexe scolaire et sportif des Plantys.

Le principe de privilégier la mise à disposition du nouveau parking pour y faire une aire de jeux pour les enfants est intéressant, mais il est peu compatible avec la proximité de la route cantonale. Le jury regrette également que la qualité paysagère de la meunière arborisée située au sud du préau n'ait pas été prise en compte par le concurrent dans le dessin de ce nouvel aménagement.

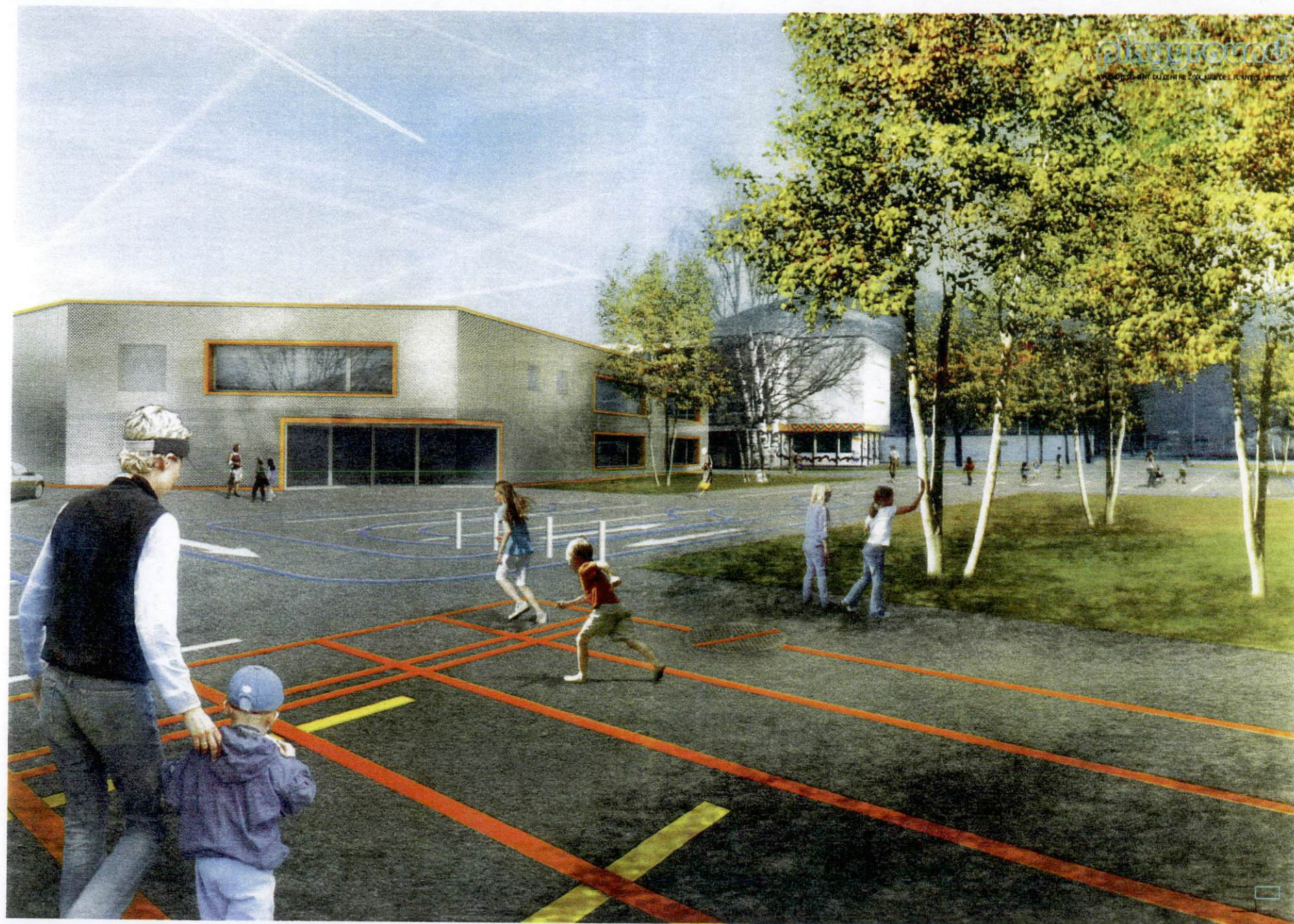
Le projet regroupe sur deux niveaux les salles de classes, les locaux d'engins et les vestiaires autour de la salle de sports double pour former un nouveau volume unitaire, relativement massif et autonome. Ce volume à facettes tronqué à l'angle Nord-Ouest abrite la nouvelle entrée du complexe face à la route cantonale. A l'intérieur, un axe de distribution Nord-Sud permet de relier le préau situé côté route avec l'école existante. Le couloir dessert d'une part les classes orientées à l'Ouest et d'autre part les salles de sport, les locaux d'engins sur lesquels sont superposés à l'étage, les vestiaires et les gradins. Un accès latéral entre l'école et le nouveau volume complète le dispositif. La formalisation de l'espace de distribution n'est pas adéquat : le hall d'entrée ne répond pas à la volonté de pouvoir y aménager un espace repas pour les enfants et les couloirs d'accès prévus pour desservir les salles de sports et les vestiaires, qui devaient être répartis en quatre unités, sont beaucoup trop étriqués.

La salle de sports existante est dédoublée en direction de Ouest, la façade latérale qui délimite l'espace de distribution des classes est

conservée, la façade Est existante est reprise par un sommier en toiture; les volumes des vestiaires et du local des engins déplacés au Nord, sont démolis. L'espace qui est situé entre l'école et la façade borgne des salles de sports n'est pas requalifié.

Pour la matérialisation de l'enveloppe, le concurrent prolonge la thématique du marquage de l'aire de jeux dans l'expression du bâtiment, en proposant des encadrements de fenêtres linéaires de couleur jaune et un revêtement en "grillage" métallique. Ce choix se réfère plus à un vocabulaire d'ordre graphique, tendant à créer un impact visuel un peu anecdotique, qui ne traduit pas le caractère public d'un bâtiment destiné à la collectivité.

Ce projet se situe légèrement en dessous de la moyenne des cubes de constructions.





playground

GRANDS-ÉBÉNEMENT DU CENTRE SCOLAIRE DES PLANTYS, YVERHOIS

Le projet « playground » propose une surface de référence extensive continue.

Plutôt que de concevoir de manière rigide les parterres, l'aire d'occupation de l'école ainsi que les équipements sportifs, le montage du sol et les axes de ventilation empruntent, de manière ludique, un espace continu dont l'utilisation se décline en fonction du temps, des horaires des occupants. En effet, durant les périodes scolaires, l'usage de la surface est disponible pour les élèves, à l'exception du parking pour les enseignants. Pendant les vacances, les jeux peuvent s'approprier l'ensemble de la surface. Les associations sportives peuvent utiliser une partie du préau en soirée, leurs horaires ne correspondant pas à ceux des élèves. Enfin, le site permet d'accueillir 150 visiteurs environ lors de grandes manifestations sportives ou pour les événements régionaux.

Un axe de distribution relie les deux parties du site. Il fonctionne comme charnière pour les deux programmes, tant verticalement que pour les distributions. Il se lit au bâtiment scolaire par un hall d'entrée sur la cour de récréation et du côté de la route cantonale, accueille les associations sportives par un grand hall polyvalent. Le nouveau complexe des Plantys s'inscrit ainsi de la marquise de l'école scolaire au couvert de la façade d'accueil, vers la route cantonale.

Les classes se tournent vers le dégagement au sud-ouest, nouveau terrain de jeu de l'école, permettant ainsi à la nouvelle connexion au hall de gymnase qui a vu des dimensions adaptées au nombre accru d'élèves.

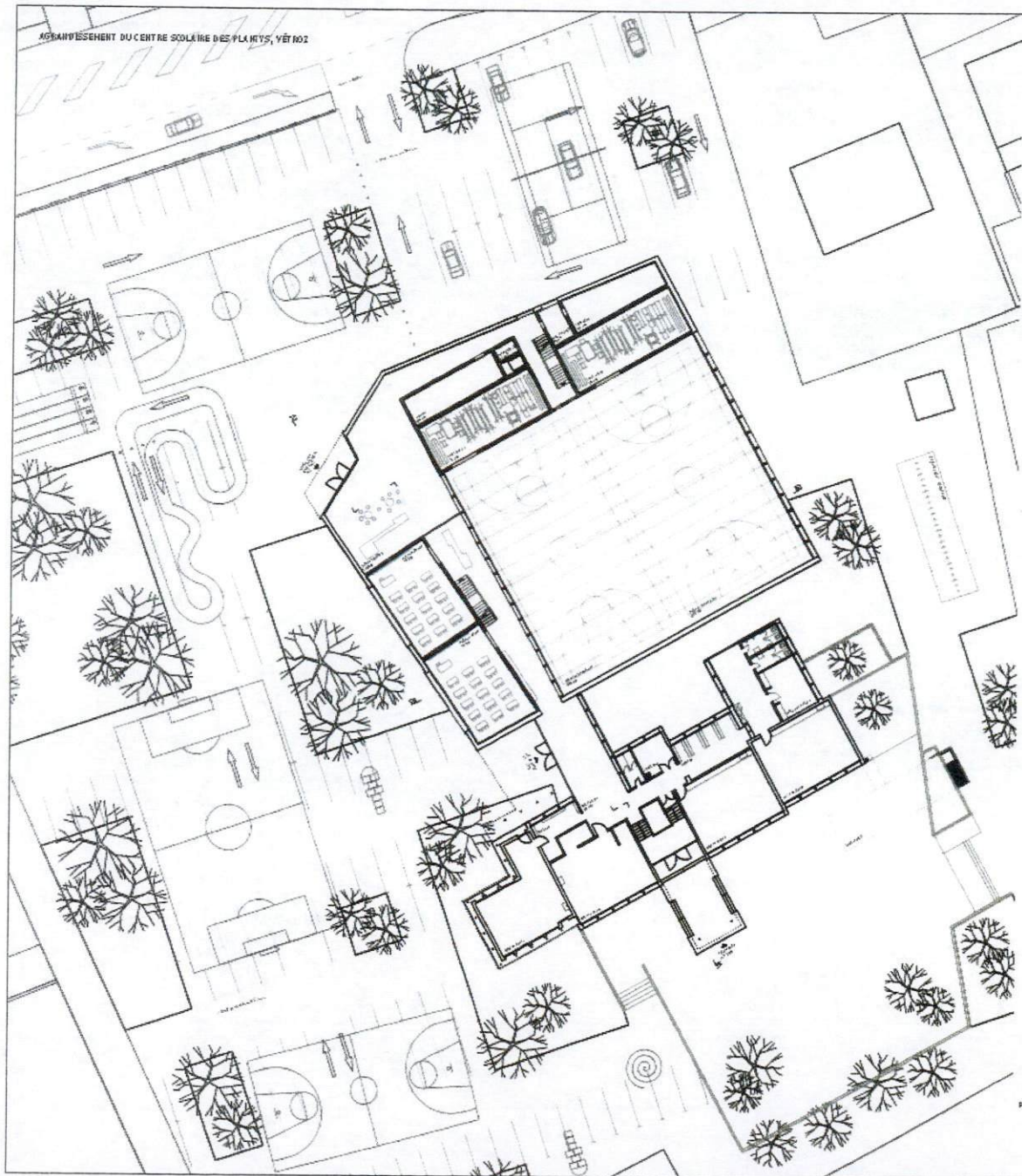
Le prolongement de la salle de gymnase se lit au nord-ouest, vers l'arrivée du site, permettant ainsi une réorganisation rationnelle des vestiaires et des espaces attenants sur le côté nord du volume. La façade scolaire devient l'interface spatiale et visuelle avec les cours des nouvelles classes.

Prolongeant l'atmosphère d'axe de jeu du site, la façade du nouveau volume décline la vocabulaire des aménagements sportifs au travers de sa matérialisation. Les cadres des fenêtres sont ondulés, prolongeant le langage linéaire des revêtements de sol, un grillage métallique verticalise les portes fermées ainsi que les fenêtres des services.

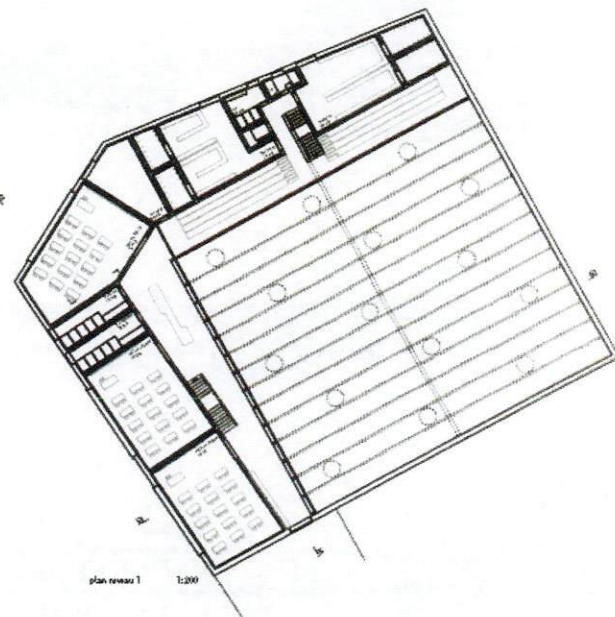
Le site du complexe scolaire et sportif des Plantys traverse par cette intervention une cohésion d'ensemble tant au niveau du site que par des aménagements extérieurs. Les équipements sportifs, ainsi que certains des aménagements extérieurs non seulement à l'échelle du programme présent sur le site mais aussi la capacité de devenir un lieu de référence pour le village et les environs.



AGRANDISSEMENT DU CENTRE SCOLAIRE DES PLANTYS, YVÉROIS

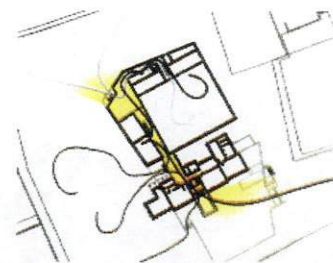


playground
AGRANDISSEMENT DU CENTRE SCOLAIRE DES PLANTYS, YVÉROIS



plan niveau 1 1:200

□ ELEVES
□ SORTIRS



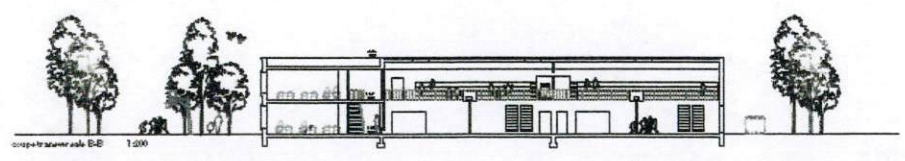
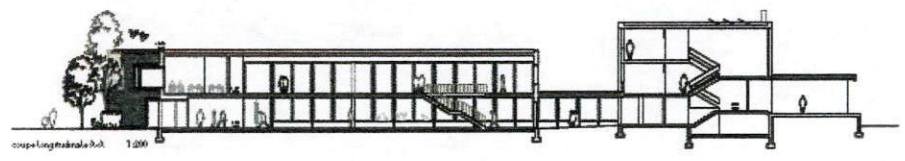
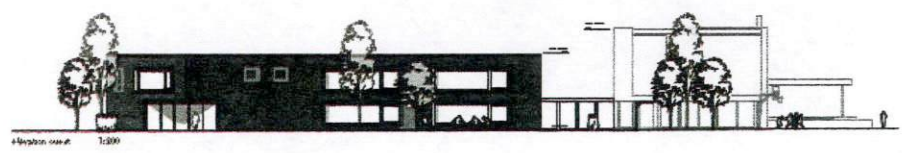
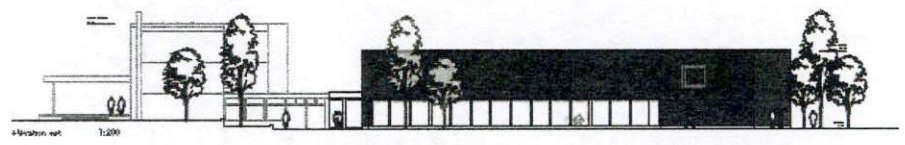
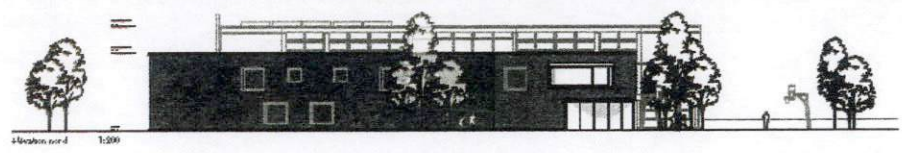
CIRCULATION : centre sportif et centre scolaire

plan niveau 0 1:200

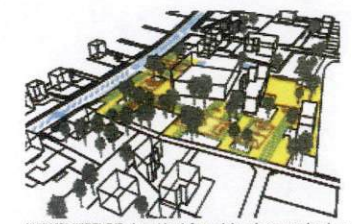
11

playground

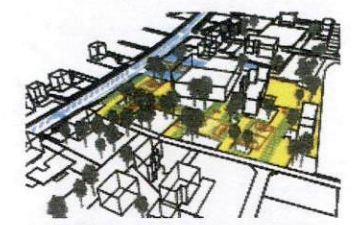
GRAND ÉCARTÉMENT DU CENTRE SCOLAIRE DES FLAMITS, VEYRIZ



■ PLACE DE JEUX
■ PARKING



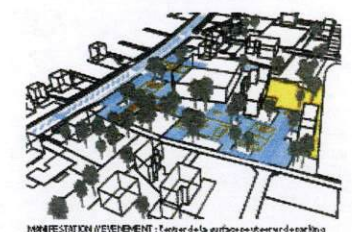
WORNES (VEH-BND) : disponibilité de l'espace de la surface comme place de jeu.



SEMAINE (JOURNEE) : grande surface de place de jeu, parking réservé aux professeurs (100 places)



SUR LE WEEK-END : partie de la place de jeu et des cotés de l'entrée sportive (175 places)



MANIFESTATION / EVENEMENT : l'espace de la surface pour le parking (117 places)



Auteur Matei Manaila Architecte ETH/SIA - 8006 ZURICH

Collaborateurs Manaila Matei, Buschor Michael, Rinke Mario

Le projet "Fiddler on the roof" prévoit l'ajout d'un volume unitaire contenant l'ensemble du programme en lieu et place de la salle de gymnastique actuelle. De manière volontaire, l'intervention propose, par son traitement architectural, une nouvelle lecture du lieu.

Tel un volume détaché du sol, le projet rayonne sur son environnement tout en exprimant une grande autonomie fonctionnelle et de rapport avec son contexte.

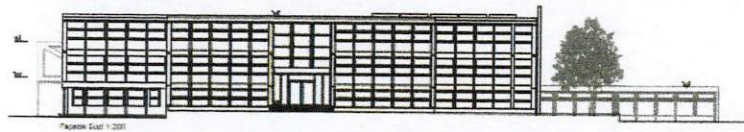
Les aménagements extérieurs sont formalisés de manière simple mais schématique. En effet, du côté nord, un vaste parking occupe la bande de terrain entre la route cantonale et la façade d'entrée de la nouvelle école. Le traitement proposé par un engazonnement de la surface, ainsi que le système d'entrée commun aux écoliers et aux automobilistes sont peu crédibles en terme d'usage et de sécurité. Au sud, les espaces sont laissés dans leur état existant, ce qui apparaît comme étant une bonne option.

Le projet intègre, sur trois niveaux les espaces d'enseignement et de sport demandés. Il cherche à créer une composition avec l'école existante. Le résultat est un conglomérat de bâtiments reliés les uns aux autres et disposés de manière assez adroite si ce n'est le chevauchement de l'angle sud-est du projet sur le volume des vestiaires.

Le programme des locaux est mis en place de manière assez cohérente. Le rez-de-chaussée, ouvert et transparent, accueille l'accès et un grand hall qui permet de lier toutes les parties de l'ensemble scolaire. Au niveau inférieur se trouve la salle de gymnastique double et les vestiaires qui ne sont malheureusement pas tous regroupés vu qu'une partie de ceux-ci sont placés au rez-de-chaussée. Au premier étage, dans l'épaisseur de la structure de la toiture, sont situées, les salles de classes orientées à l'est et à l'ouest. Au centre de ce plan, deux grands vides permettent un lien visuel entre les différentes fonctions de l'école.

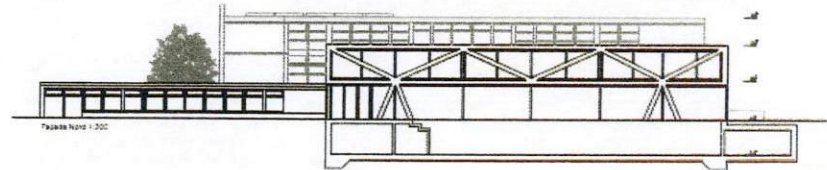
Le jury relève la tentative de réunir l'ensemble du programme dans un seul bâtiment. Toutefois, la solution proposée ne parvient pas à donner une qualité satisfaisante à l'ensemble du centre scolaire des Plantys. Une certaine imprécision d'implantation, une relation au contexte peu adéquate, des espaces de circulations sinueux et longs ainsi qu'une structure complexe péjorent ce parti architectural.

Ce projet se situe légèrement en dessus de la moyenne des cubes de constructions.



Facade East - 200'

CONCOURS DE PROJETS POUR LE CENTRE SCOLAIRE DES PLANTYS À VEYRIE



Facade North - 300'

FIDDLEE ON THE ROOF

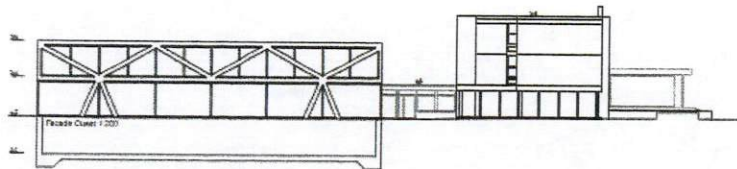
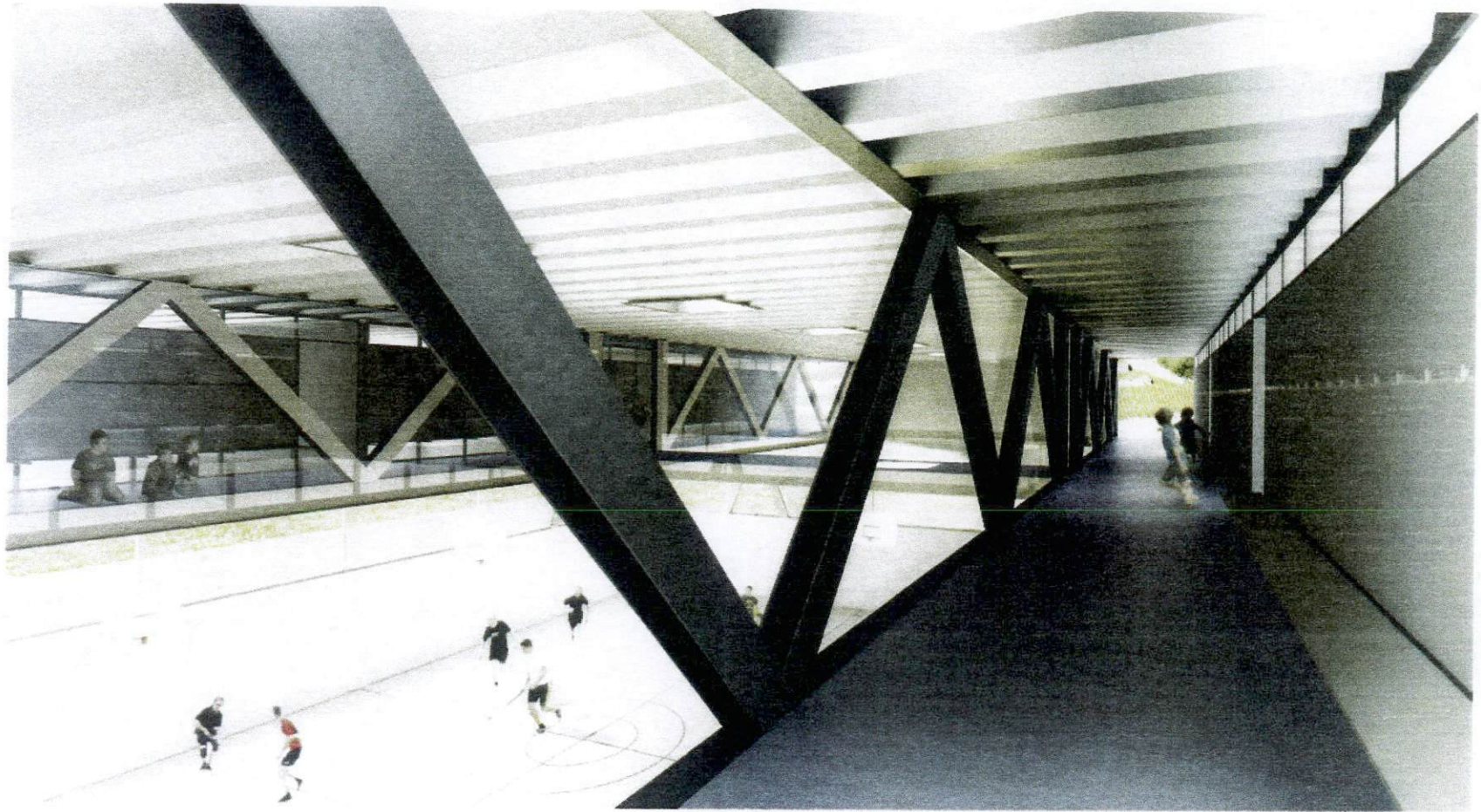




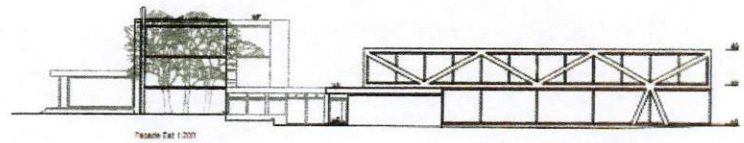
VIEW OF THE ROAD

CONTOURS OF PROJECT'S FOOTPRINT AND EXISTING INFRASTRUCTURE

2023.03.01

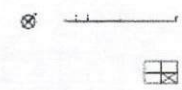
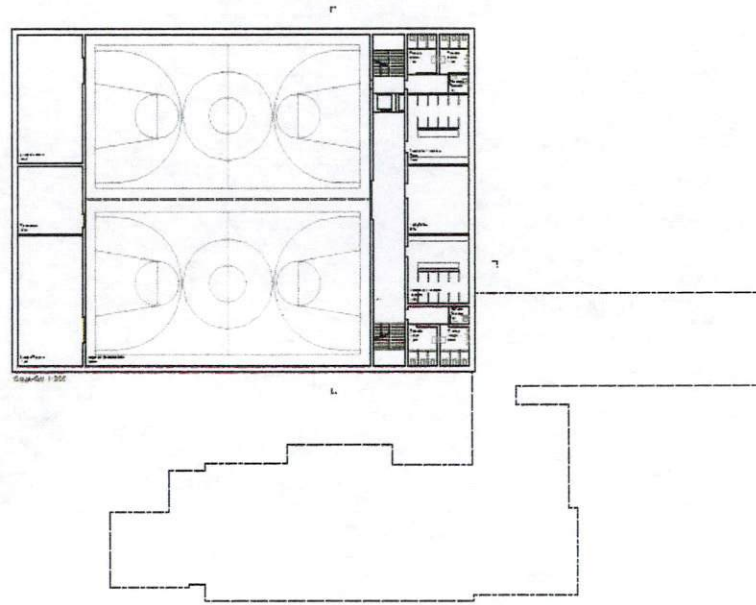
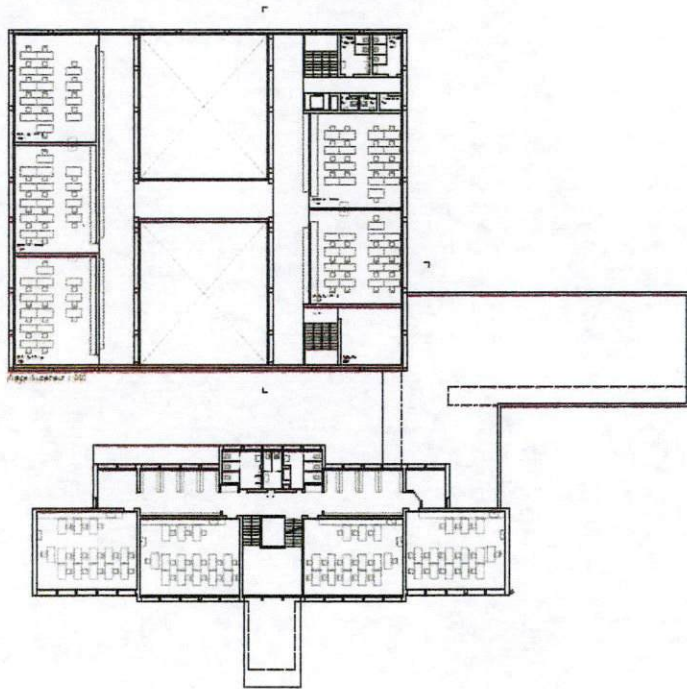
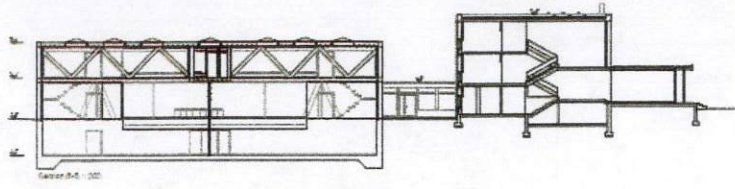


CONCOURS DE PROJETS POUR LE CENTRE SCOLAIRE DES PLANTYS À VÉZIGÉ



FEDDLER ON THE ROOF





SUITE DES PROJETS

(par ordre alphabétique des projets)

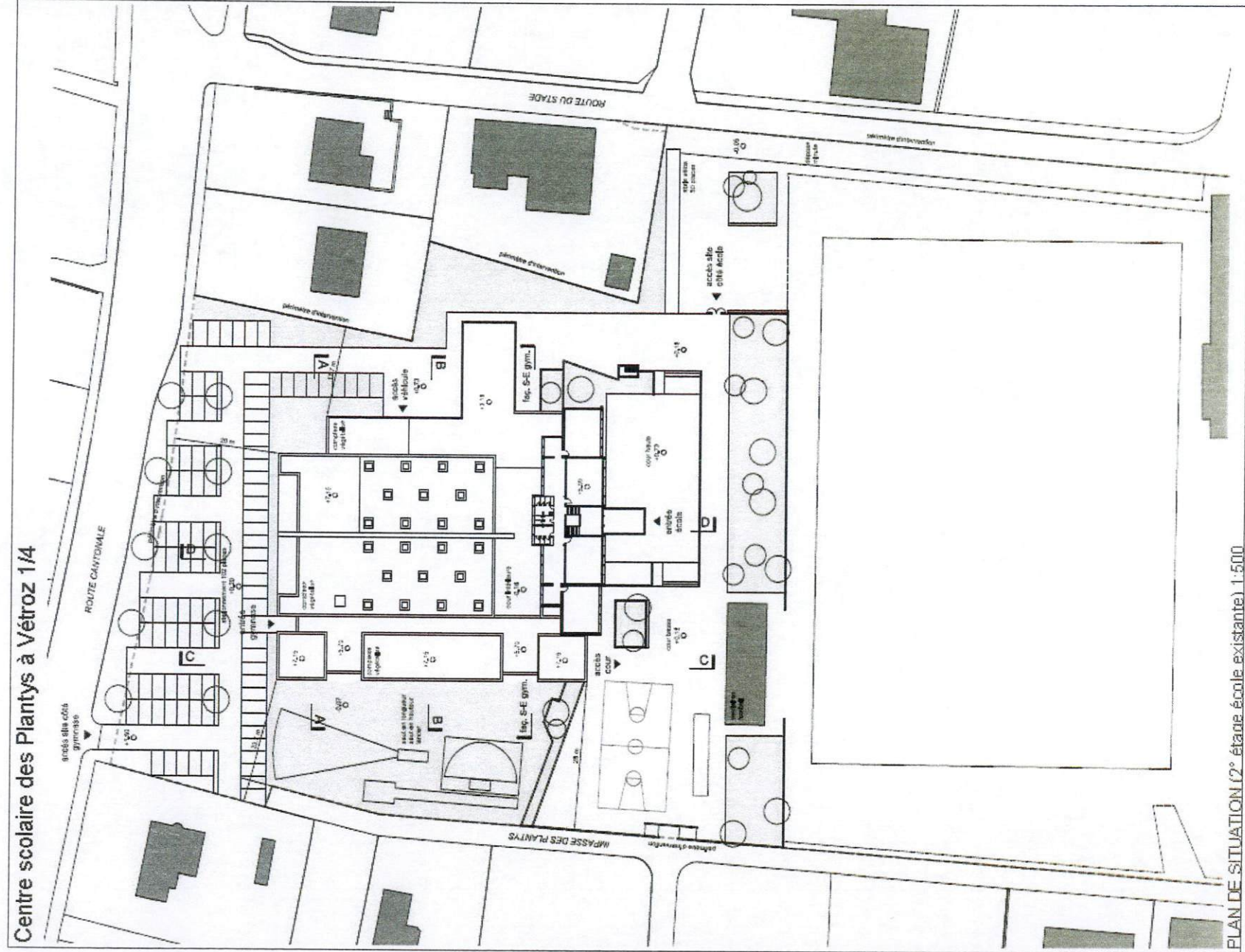
Auteur
Collaborateurs

Pedro Quero Arquitectos – OVIEDO / SPAIN
Consuelo Alperí, Francisco Alperí



Auteur
Collaborateurs

Crozetière & Hannotin – ST-ETIENNE / FRANCE
Romain Crozetière, Vincent Hannotin



Centre scolaire des Plantys à Vétroz 1/4

PLAN DE SITUATION (2° étage école existante) 1:500

Auteur
Collaborateurs

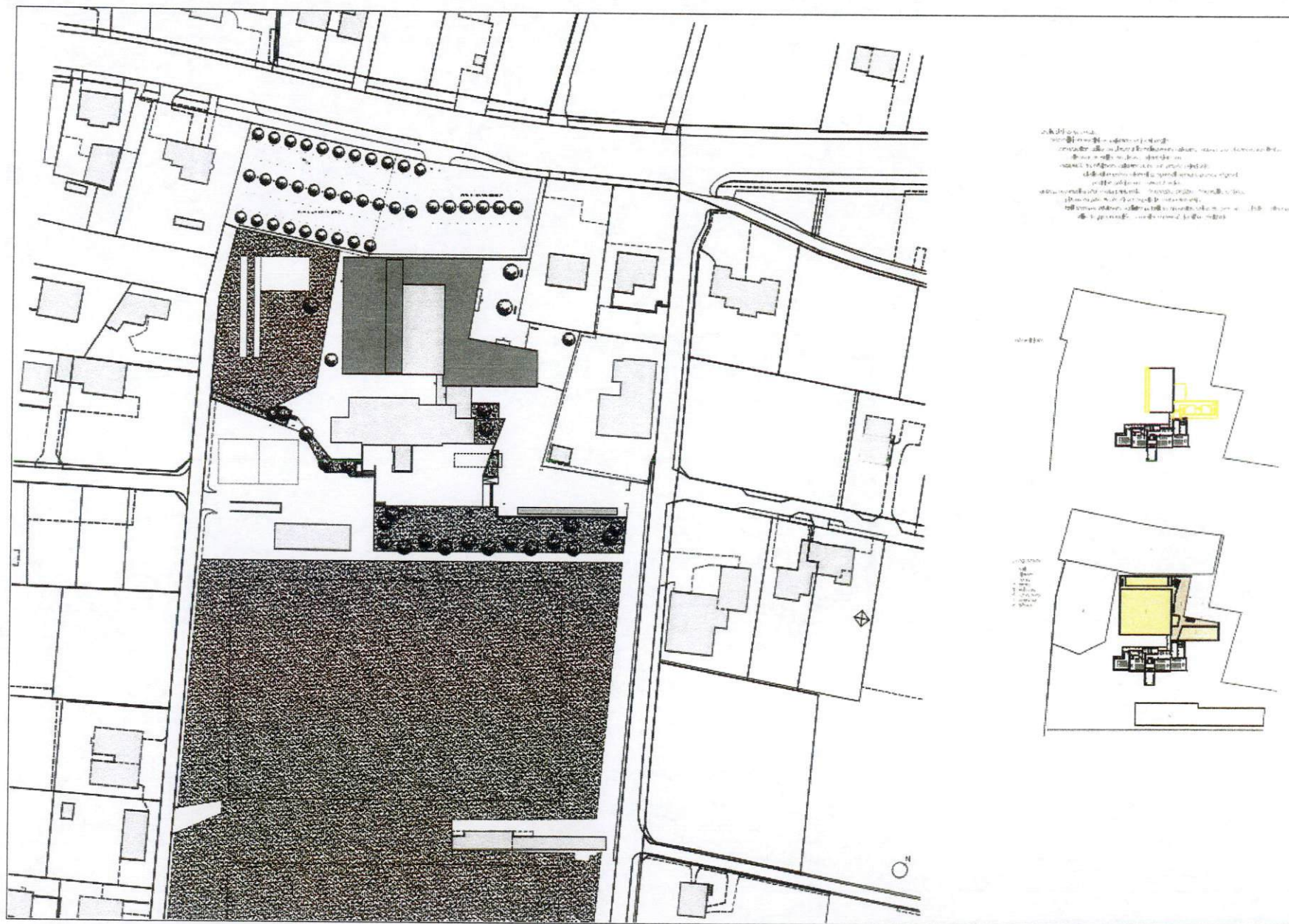
dvarchitectes & associés SA - SION

Glenn Cotter, Philippe Venetz, Anne-Line Duss, Pascal Martin, Paride Corvaglia, Monique Fellay, Laura Barby



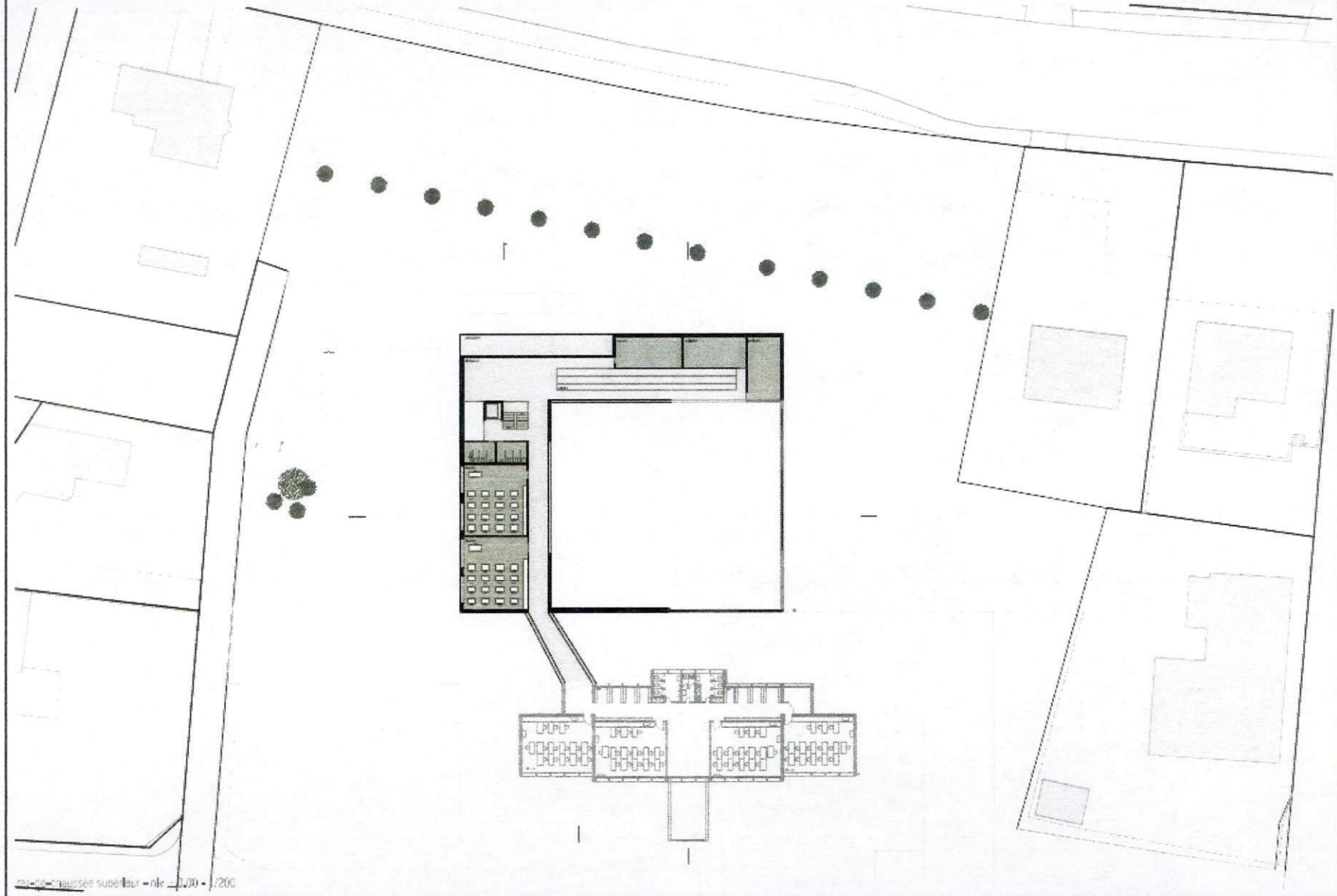
Auteur
Collaboratrice

CLAVIEN David Architecte EPFL - SION
Maya Galina



enveloppe

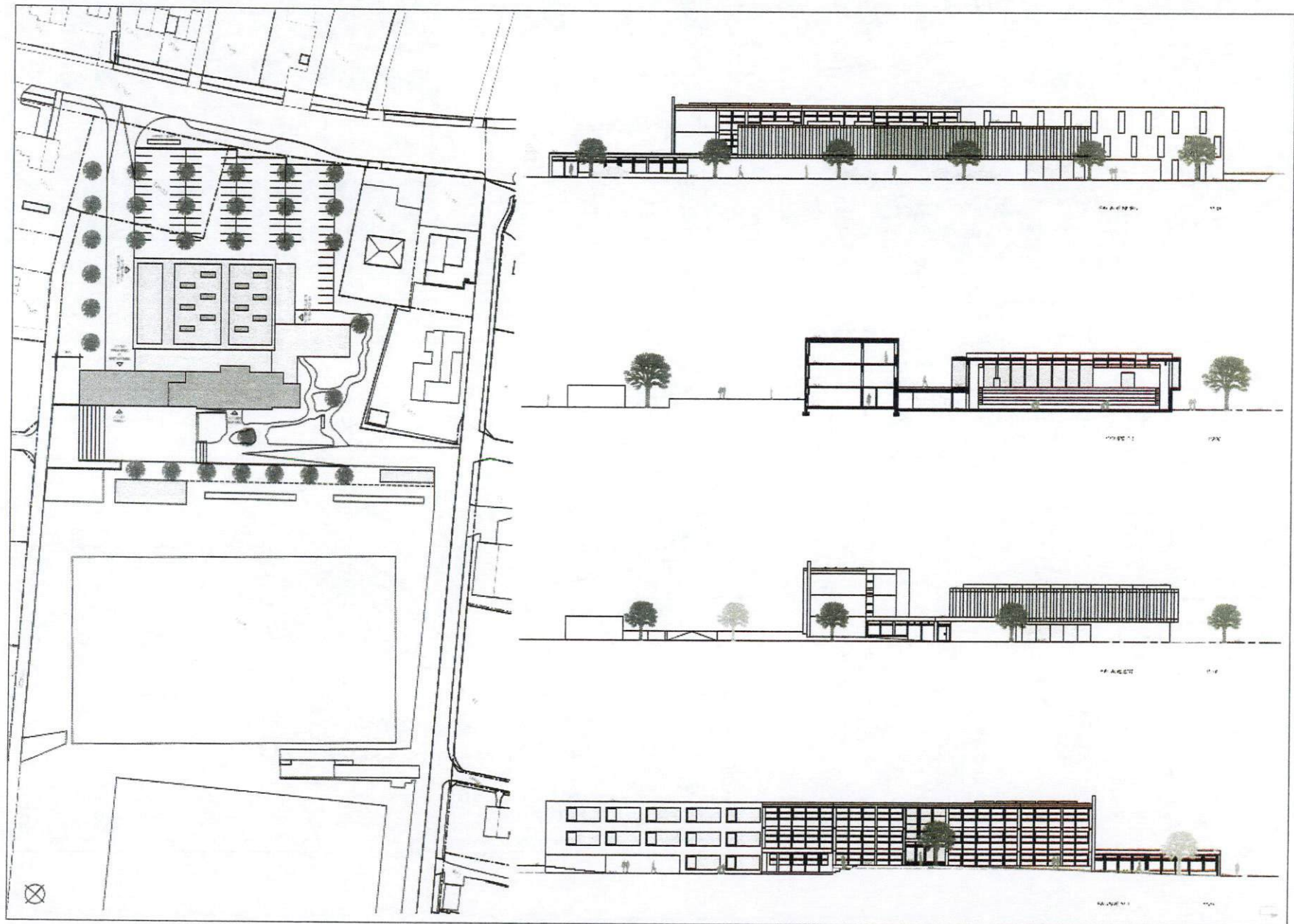
commune de vetroz - centre social des plantys
concours d'architecture - avril 2011



Auteur
Collaborateurs

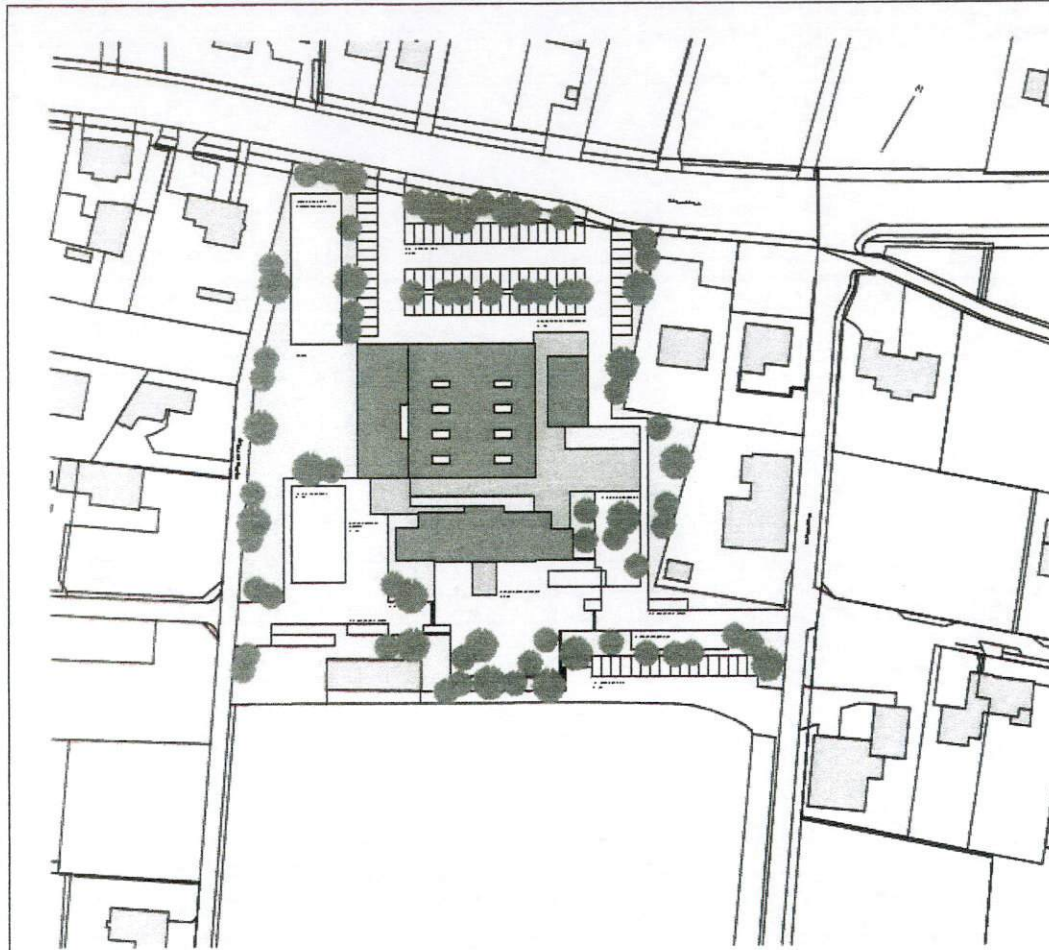
CEPA Sàrl – SAXON

Thierry Sabatier, Sébastien Berbier, Mazzo Sophie, Béatrice Mosoni-Baillifard, Nilson Pinto, Maëlle Sabatier

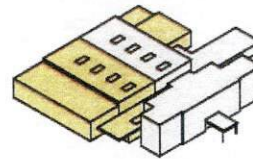
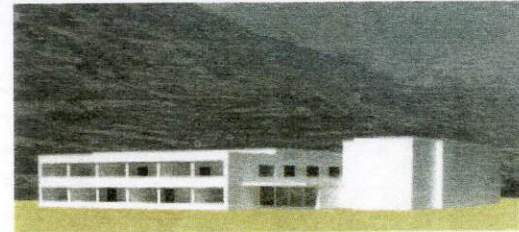


Auteur
Collaborateurs

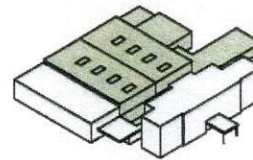
ARASEKI Architekten AG – BADEN
Rosmarie Araseki-Graf, Ryffel + Ryffel



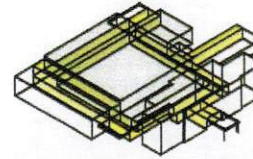
Site plan



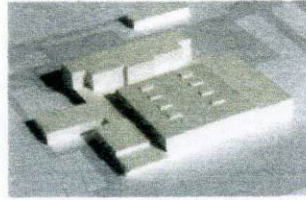
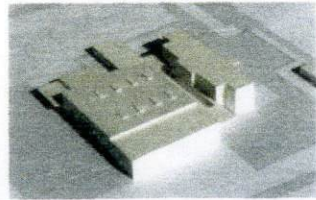
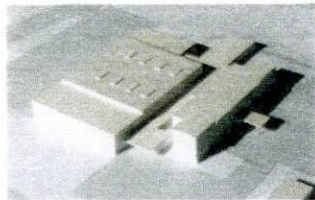
The building is a white cube



The building is a white cube with a green roof



The building is a white cube with a yellow roof and a white tower

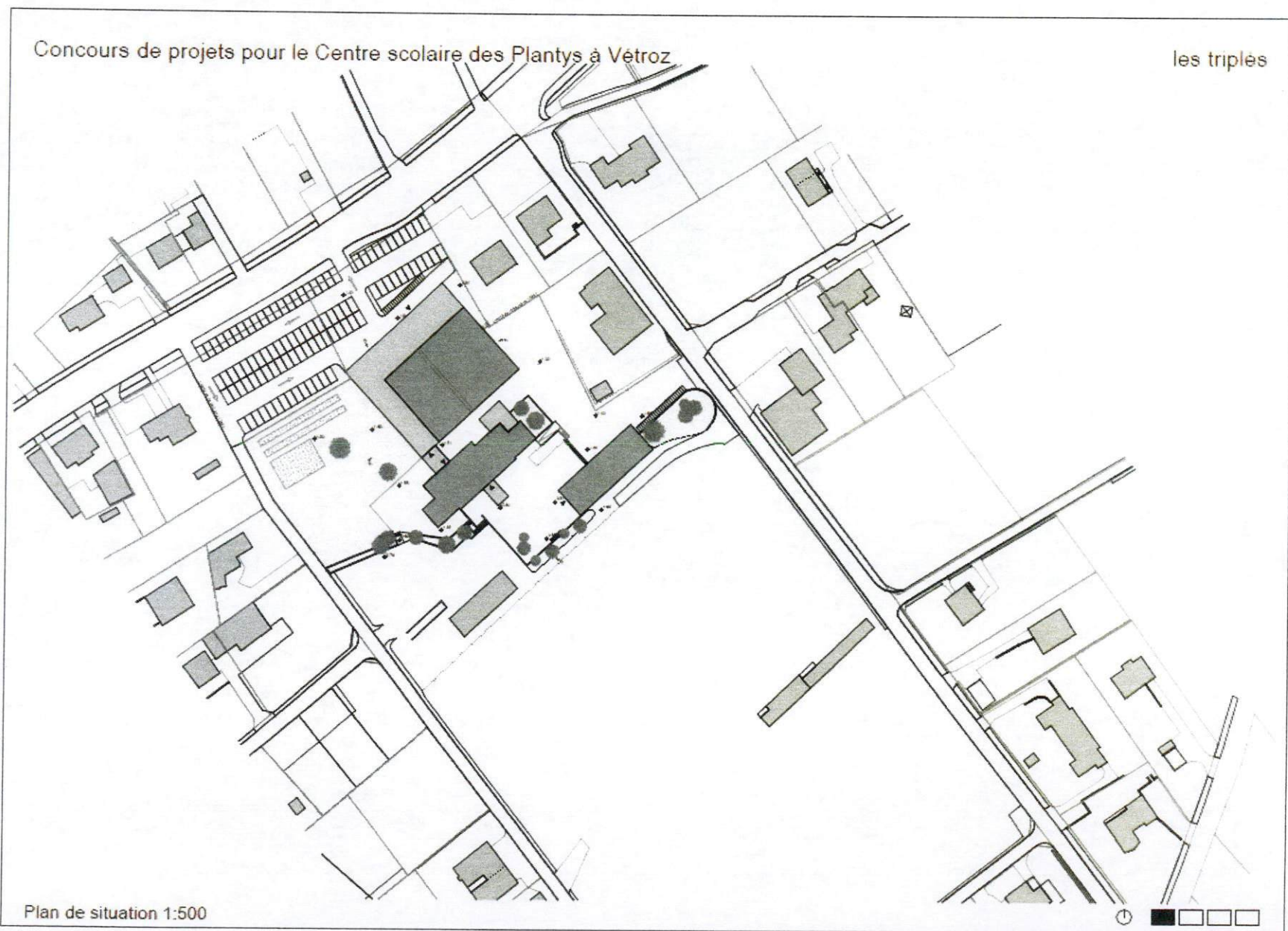


Auteur
Collaborateur

CHEUNG Wing-Chung – ONEX
Wing-Chung Cheung

Concours de projets pour le Centre scolaire des Plantys à Vétroz

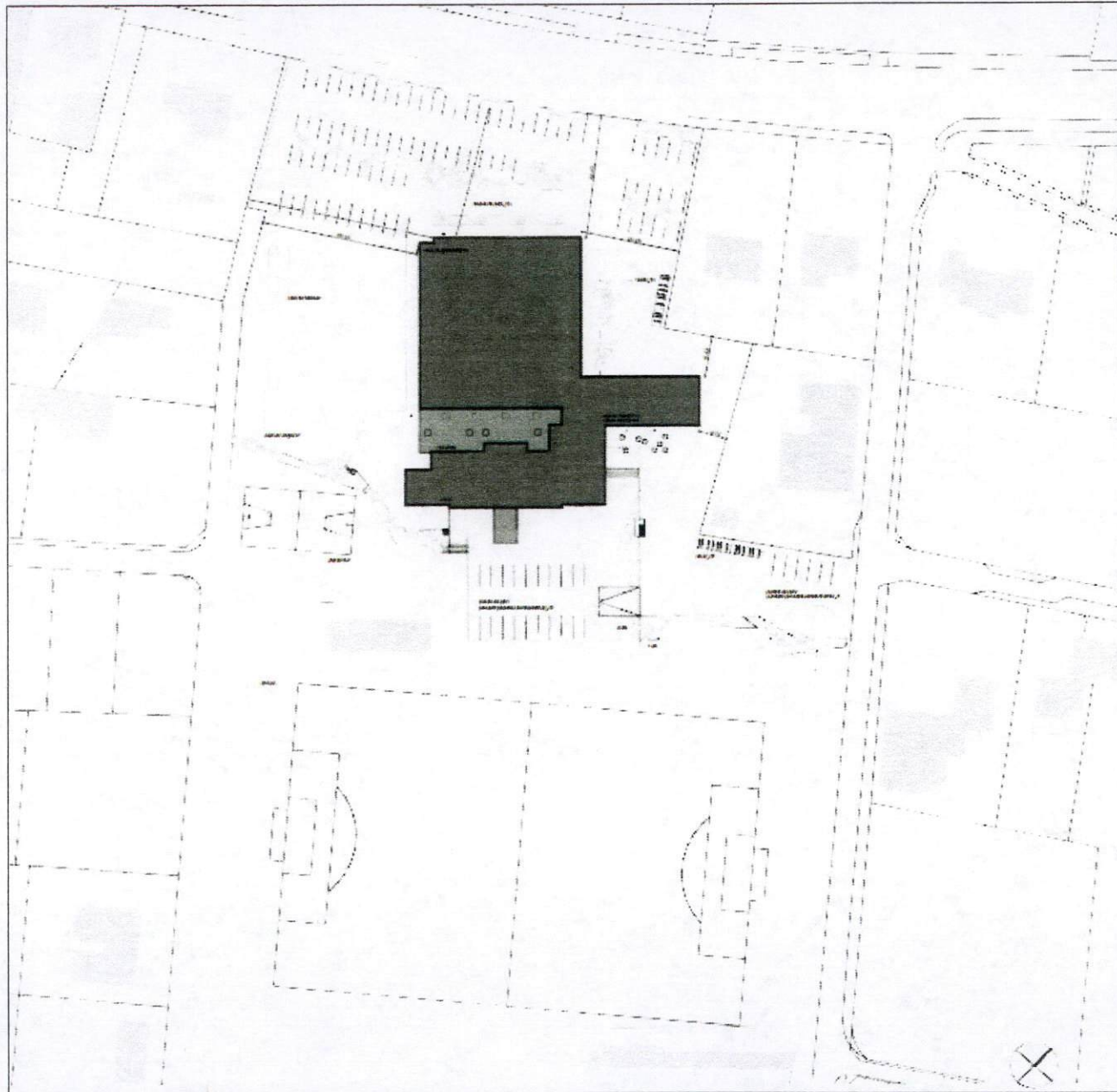
les triplés



Plan de situation 1:500

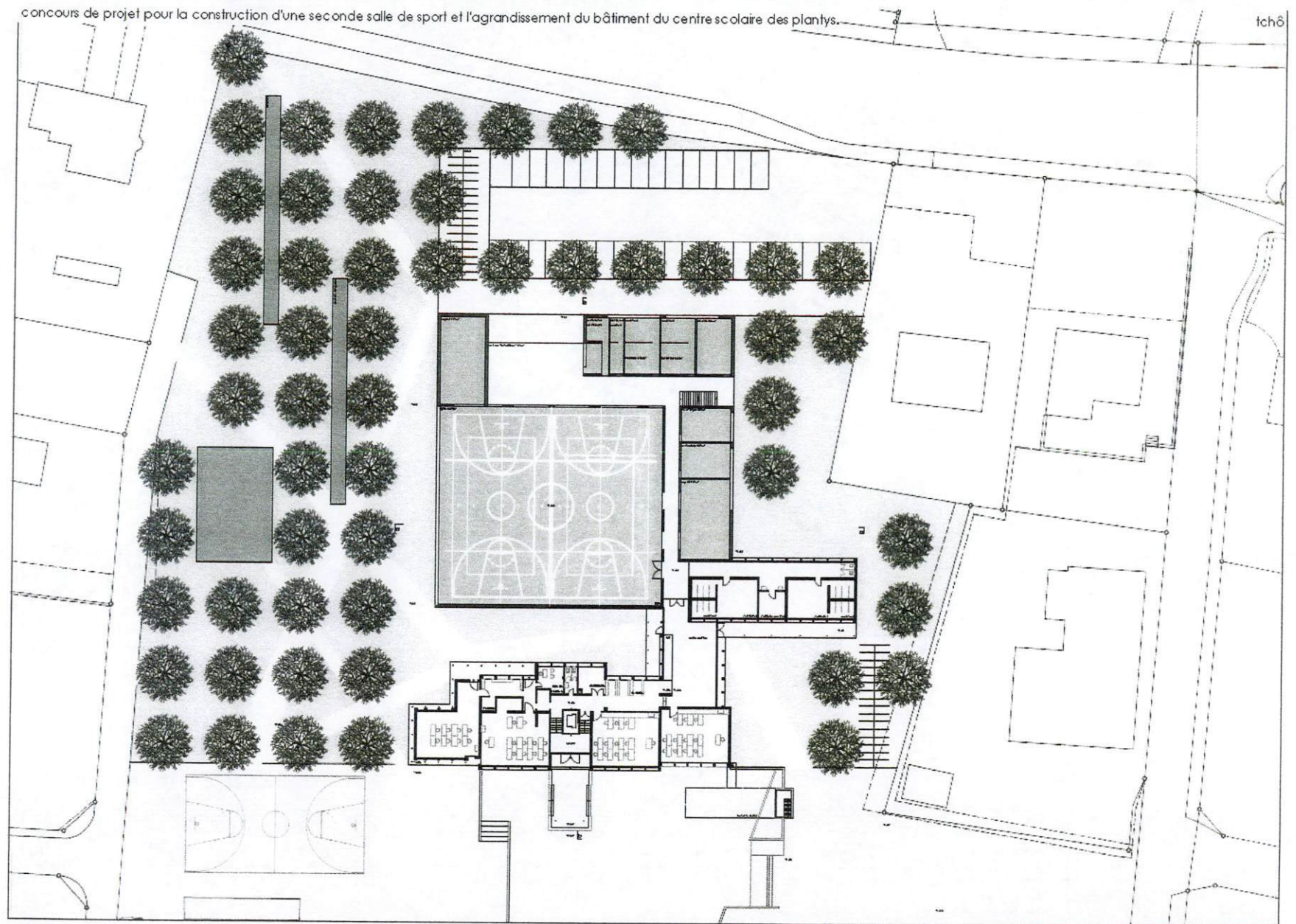
Auteur
Collaborateurs

N'GORAN Serge – CHAVANNES-PRES-RENENS
David Corminboeuf, Boris Zollinger



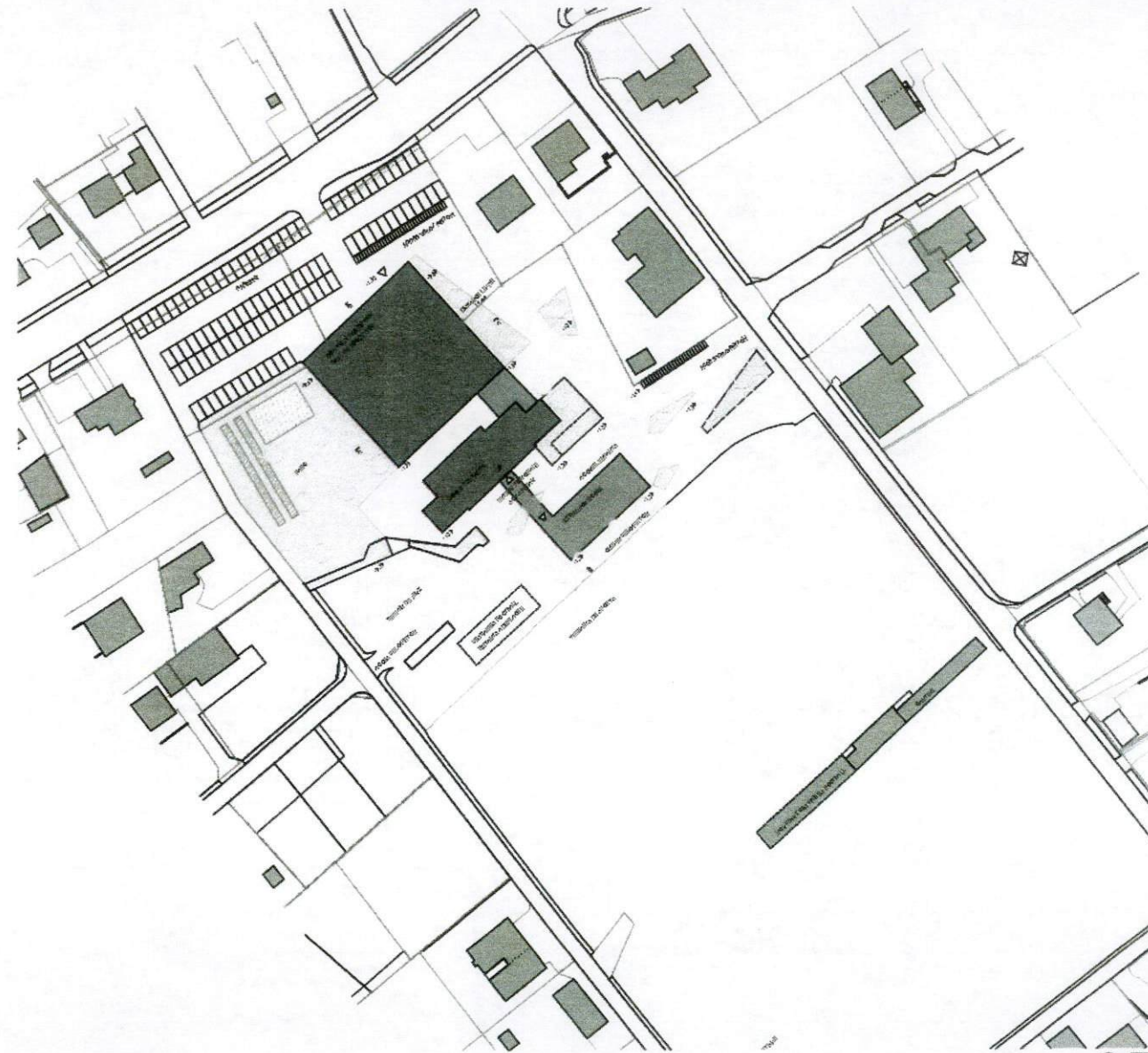
Auteur
Collaborateurs

Atelier d'architecture Joseph CORDONNIER Sàrl - LENS
Jérémie Bonvin, Steven Bonvin, Sophie Genolet



TROIS ABEILLES

Concours de projet pour le centre scolaire des Plantys



PLAN DE SITUATION 1:500

Auteur
Collaborateurs

RAHM Philippe architectes – PARIS / FRANCE
Philippe Rahm, Renaud Pinet, Vincent Verguin, Marina Huguet

